

Le Scandale des mariages forcés

**Diouf Fatou, Ghosn Charles-
Arnaud**

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

Fatou Diouf
Charles-Arnaud Ghosn

LE SCANDALE DES MARIAGES FORCÉS



GENS D'ICI ET D'AILLEURS

éditions du
ROCHER

Le Scandale des mariages forcés

FATOU DIOUF
CHARLES-ARNAUD GHOSN

Le Scandale
des mariages forcés

Gens d'ici et d'ailleurs

éditions du
ROCHER

Collection « Gens d'ici et d'ailleurs »
dirigée par Marc Tardieu

DÉJÀ PARUS

Marc Tardieu, *Les Africains en France, de 1914 à nos jours.*

Pierre Grouix, *Russes de France, d'hier à aujourd'hui.*

Pierre Grouix, *Une jeunesse marocaine. Français du Maroc.*

Janine Ponty, *Les Polonais en France, de Louis XV à nos jours.*

Anna Moï, *L'Année du Cochon de Feu. Journal.*

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés
pour tous pays.

© Éditions du Rocher, 2009.

ISBN 978 2 268 06754 4

ISBN epub:9782268095264

INTRODUCTION

Pour ne plus entendre ces mots

« J'ai été mariée à neuf ans, mise dans le lit de mon mari à douze ans. Il avait vingt ans de plus que moi. À treize ans, j'accouchais de mon premier bébé. À quinze ans, j'avais déjà deux enfants... » Kardiadou Diop, quarante-sept ans aujourd'hui, est marquée à vie. Tout comme Souad, soixante-dix ans, qui se rappelle avoir assisté à son mariage « sans se rendre compte qu'il s'agissait du [sien] ». Elle avait treize ans : « J'étais revêtue d'une belle robe, je ressemblais à une princesse jusqu'à ce que je me retrouve seule dans une chambre avec un homme que je ne connaissais pas. » Analphabète, Souad s'est mariée dans les années 1940 avec un homme trois fois plus âgé qu'elle ; pour Kardiadou, le mariage a eu lieu au Sénégal en 1960.

Plus d'un demi-siècle s'est écoulé, et le mariage coutumier, arrangé ou forcé, perdure encore aujourd'hui. Phénomène étonnant, puisqu'un grand nombre d'observateurs prédisaient la fin de cette pratique grâce, entre autres, au développement de l'éducation, du métissage et du progrès universel. L'histoire de Diaminatou est révélatrice. Cette jeune Malienne de vingt et un ans a été obligée de fuir son pays en 2003, pour ne pas épouser l'homme d'âge mûr que lui imposaient les siens : « Chez nous, ils disent que je fais honte à ma famille... Et peut-être aujourd'hui j'ai un peu honte... Mais non ! On ne peut pas gaspiller sa vie comme ça, écrit-elle. Je voudrais parler à ma mère. Juste un mot. Qu'elle me montre qu'elle me comprend un peu. Qu'elle me donne des conseils. Qu'elle prenne de mes nouvelles... Un jour, ma mère me reparlera. Un jour, je pourrai retourner au Mali pour la voir. Un vieux monsieur qui voulait... avec moi. Je voudrais le voir aussi et lui crier dessus jusqu'à ce que je n'aie plus de force... » C'est pour ne plus entendre ces mots, et pour que les générations suivantes puissent choisir leurs conjoints, que nous avons écrit ce livre.

Peut-on affirmer, pour autant, que le nombre de mariages non consentis ou arrangés par les parents augmente ? Beaucoup de nos interlocuteurs, experts reconnus, dirigeantes d'associations de femmes, juristes, médecins ou sociologues n'en sont pas convaincus. On en parle plus, rétorquent-ils. Les filles se rebellent davantage, libèrent

leurs paroles... Les situations sont de plus en plus médiatisées : tous ces facteurs donnent l'impression d'une explosion des mariages forcés.

Ces arguments sont recevables et nous sommes prêts à y souscrire. Pourtant, bien du travail reste encore à accomplir. À l'automne 2008, un rapport de l'ONG américaine World Vision, une des plus importantes organisations non gouvernementales (vingt-trois mille salariés), estimait que trois mille cinq cents jeunes filles de moins de quinze ans étaient mariées chaque jour dans le monde. Un chiffre alarmant qui, de surcroît, ne tient pas compte de toutes ces adolescentes qui restent muettes. Ces « ombres » qui préfèrent se taire, et accepter leur sort plutôt que de se révolter. Celles pour lesquelles il n'y a pas d'autre solution que de se marier ainsi. « Pour moi, c'était tout naturel, nous a confié Latifa, trente-deux ans, puisque mes parents s'étaient mariés de cette façon, puisqu'ils m'aimaient et qu'ils m'avaient bien éduquée. Ils me choisiraient un homme juste et bon pour mari. D'ailleurs, dans mon village, au Maroc, je n'ai jamais pensé que l'amour pouvait exister. Ce n'est qu'à mon arrivée en France, en 2001, en lisant des romans-photos, que j'ai senti qu'une fille pouvait tomber amoureuse. » Dans certaines contrées du monde, les femmes savent que, de toutes les façons, l'intérêt du groupe familial primera toujours sur leurs sentiments personnels. Le refus ? Elles n'y pensent même pas.

Mais les mentalités ne restent pas figées et les cultures évoluent. Aujourd'hui, elles sont de plus en plus nombreuses à se dresser contre la volonté de leur clan, à dire « je » et non plus « nous ». Et pas seulement, comme certains l'avancent trop facilement, parmi ces filles de familles immigrées ayant grandi en Occident, mais également au cœur même des pays concernés par l'endogamie. À Bamako (Mali), Sira Sissoko, trente-six ans, a fondé en 1998 l'Association pour l'entraide des femmes, afin que les filles ne soient plus des « monnaies d'échange » permettant le renforcement des alliances claniques. Cette mère de trois enfants se bat au cœur même du Mali, où plus d'une fille sur trois est victime d'une union non consentie : « En ce ^{XXI}^e siècle, affirme la fondatrice, le mariage forcé, quel que soit le continent où l'on habite, est une pratique inadmissible. Autrefois, les gens étaient ignorants, mais aujourd'hui, avec la télévision et Internet, cette coutume n'a plus lieu d'être. Chez nous, trop de femmes subissent encore ce fléau. Notre combat n'est pas facile. Heureusement, conclut la combattante, des femmes viennent nous rejoindre, mais de manière encore trop lente... »

Des femmes, mais également des hommes, épousent cette cause.

Né en Inde, à Pondichéry, il y a quarante-sept ans, immigré en France avec sa famille à l'âge de onze ans, Dourai est revenu dans son pays d'origine pour s'y marier selon la tradition en 1989. « Au

moment de construire ma vie familiale, nous a-t-il confié, j'ai souhaité trouver une épouse de la même origine que moi. Or, en France, je ne fréquentais pas d'Indiennes. J'ai donc accepté un mariage arrangé par ma famille. C'est de cette façon que j'ai fait connaissance de ma future épouse. Je lui ai quand même demandé son accord. Je ne voulais pas qu'elle se sente piégée. Notre mariage a été célébré en Inde, selon les traditions et coutumes indiennes. » Malgré la réussite de son couple, ce technicien en aéronautique refuse aujourd'hui d'appliquer la règle du mariage coutumier à ses enfants : « Ma vision de l'existence n'est plus tout à fait la même qu'il y a vingt ans, nous a-t-il avoué. Les échanges avec mes enfants et mes neveux m'ont aidé à prendre conscience des excès du communautarisme qui prévaut en Inde. Même si je ne renie pas certaines valeurs humaines de mon pays d'origine, j'adhère à la liberté de conscience individuelle de l'Occident et je n'imposerai pas à mes enfants ce que j'avais exigé moi-même de mes parents, en les poussant à me trouver une épouse au pays. »

À l'inverse, en Anatolie centrale (Turquie) où il est né, Rûsen Yildiz, poète et « montreur d'ombres », se demande pourquoi sa mère, mariée à quatorze ans avec un homme qu'elle n'a jamais accepté, a perpétué la tradition pour ses enfants. Pour avoir refusé la fiancée que sa famille lui avait choisie, Rûsen a rompu un temps avec les siens, et passe encore pour un « traître », ou au mieux un « original », aux yeux des hommes de sa communauté. Aujourd'hui, avec la naissance de ses petites filles nées d'une union avec la femme de son choix, les relations familiales se sont presque normalisées. Une plénitude qui ne lui fait pas oublier pour autant les blessures de l'expatrié, étranger dans son pays natal. Pour y remédier et pour lutter contre ces pratiques, Rûsen se sert du théâtre turc traditionnel, créant des spectacles qui montrent l'absurdité du mariage forcé sans pour autant porter de jugement moral. Ces exemples d'hommes solidaires des luttes des femmes sont hélas encore trop rares, car la coutume, qui fait de cette dernière la propriété absolue de son mari, arrange trop bien l'immense majorité des époux.

« Ici, note l'écrivain tchadien Ahmad Taboye dans un roman qui raconte l'histoire d'un cheikh¹ d'une tribu tchadienne du Nord, il n'est pas question de demander l'avis de la fille promise au mariage. L'individu (et plus encore la femme) n'existe que par sa place au sein de la communauté, et sa valeur se mesure au poids qu'il apporte à tout le monde en terme de cohésion. Donner sa fille en mariage vise d'abord à renforcer les alliances sociales, historiques et économiques de sa propre communauté. » Donner sa fille en mariage ! La phrase d'Ahmad Taboye pose la question de la différence qui existerait entre mariage forcé et mariage arrangé. Un grand nombre de spécialistes établissent une distinction. Pas nous ! Nous avons pris le parti de

considérer que tout mariage se révèle forcé dès lors qu'il n'y a pas de consentement mutuel clair, et même si l'épouse n'a pas explicitement signifié son refus. Selon nous, les deux termes se rattachent au même drame. Dans ces pages, du reste, bon nombre de filles et de femmes qui ont accepté de nous raconter leur parcours ont été mariées, sans s'y opposer officiellement, à la suite d'arrangements familiaux qui, au fil de l'expérience, ont abouti à des échecs. Si certains « couples négociés » peuvent goûter par la suite une existence heureuse, il n'en reste pas moins que ces unions contractées dans l'intérêt non de l'individu, mais du groupe, s'achèvent le plus souvent par des regrets. « J'ai fini par aimer mon mari, mais je veux quand même que mes deux filles choisissent l'homme avec lequel elles passeront leur vie. J'ai dû arrêter le lycée où j'avais de bons résultats pour prendre le statut d'épouse », déplore l'une de nos témoins.

Autre question abordée dans ce livre, celle du relativisme culturel. Doit-on accepter, au nom du respect d'une culture, d'une identité, cette pratique qui impose un compagnon pour la vie à une femme, en faisant fi de ses sentiments ? L'amour au Mali, au Yémen, au Pakistan, est sous-tendu par le même désir, la même attirance que dans les pays occidentaux et « dans le monde blanc ». Prétendre que, au nom d'une prétendue culture, on aimerait différemment selon le pays est une insulte à la dignité humaine. C'est pourquoi le relativisme culturel, selon lequel « c'est ainsi depuis des siècles et ça ne changera jamais parce que c'est inscrit dans les gènes », représente à nos yeux un non-sens, l'affirmation d'un pseudo-droit à la différence culturelle aussi stupide que l'ethnocentrisme qui impose le principe de la supériorité d'une culture sur toutes les autres. Ce sentiment de supériorité, nous l'avons rencontré auprès de certaines « élites occidentales ». Ces dernières, prétendument ouvertes et tolérantes, s'indigneraient si on les accusait de mépris envers les cultures étrangères. Pourtant, elles révèlent leur vraie nature à travers ces petites phrases égrenées çà et là, au fil de nos entretiens, généralisant souvent des cas particuliers. Elles aiment ainsi évoquer l'exemple de ces filles qui se marient pour permettre à un compatriote expatrié de régulariser sa situation. Certains prétendent avec aplomb que « les familles africaines, maghrébines, turques et autres n'hésitaient pas à vendre leurs filles pour quelques euros et à transformer ces dernières en marchandise et en passeport vivant ». Même si pareils cas existent, ils nous apparaissent comme exceptionnels, car c'est d'abord pour préserver l'identité du groupe, et convaincus qu'ils agissent donc pour le bien de leurs filles, que les parents les marient. La régularisation pour les papiers n'est souvent qu'une conséquence. Ce sont sur ces exemples que s'appuient les nationalistes, défenseurs de l'uniformisation culturelle, pour stigmatiser des peuples et des pays, à leurs yeux sous-

développés.

Il y a peu encore, en Europe, les mariages étaient en grande partie arrangés. Molière en son temps avait d'ailleurs dénoncé cette pratique dans l'une de ses pièces¹. Si aujourd'hui cette tradition se perpétue dans certaines contrées, les hommes sont capables d'évolution. C'est pourquoi il nous paraît capital de préserver des relations entre les anciennes générations, gardiennes de la coutume, et leurs enfants victimes. Ne jamais couper les ponts entre le Sud et le Nord, continuer coûte que coûte à maintenir le lien parents-enfants. Même conflictuel, il est porteur d'espérance et de changement.

Ce livre est aussi l'histoire d'une rencontre et d'une collaboration entre Fatou Diouf, jeune Sénégalaise de vingt-sept ans, et Charles-Arnaud Ghosn, journaliste reporter franco-libanais de soixante ans. La jeune femme, victime d'un mariage forcé à l'âge de dix-huit ans, préside aujourd'hui l'association Femmes solidaires de l'Essonne. Charles-Arnaud Ghosn a couvert, quant à lui, durant plus de trente ans, des événements qui l'ont fréquemment conduit sur l'autre rive de la Méditerranée et en Asie, pour des reportages qui l'ont sensibilisé à la condition des femmes dans ces pays. Ce livre relève donc aussi d'un métissage entre deux cultures – européenne et africaine –, entre deux générations, entre deux religions – musulmane pour Fatou Diouf, « laïco-chrétienne » pour Charles-Arnaud Ghosn. Ces différences n'ont jamais fait obstacle à leur volonté commune de pousser ce cri contre une coutume qui annihile chaque année la vie de milliers de jeunes femmes dans le monde.

1. *Le Patriarche*, roman d'Ahmad Taboye, éditions Sao (N'Djamena, Tchad).

1. *Le Mariage forcé*, comédie de Jean-Baptiste Poquelin, plus connu sous le nom de Molière, représenté pour la première fois à Paris, le 29 janvier 1664.

« AU NOM DE LA TRADITION ET POUR L'HONNEUR DU CLAN »

« Je n'ai été qu'une marchandise. On m'a mariée sans me demander mon avis. J'avais quinze ans. Lui, le double... Mon père m'a dit : "C'est un cousin, il est de notre famille. Il faut que ça reste dans la famille. Quand tu te maries, le franc ne doit pas sortir de la pirogue¹."

Cette alliance nous rendra plus fort." J'ai accepté, par respect pour mes parents. À partir de là, j'ai tout perdu. » Balkis, une jeune prostituée tchadienne rencontrée en juin 2008, à N'Djamena, la capitale de son pays, n'en dira pas davantage. La honte la submerge.

Au cours de nos trois années d'enquête, combien de fois avons-nous entendu ces mots ? En Afrique noire, au Maghreb, au Moyen-Orient, en Asie, mais étrangement aussi en Europe occidentale, et plus singulier encore en France, patrie de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Contrairement à Balkis, de plus en plus de victimes de mariages forcés osent, aujourd'hui, dévoiler leur histoire. Sali la Guinéenne, Aminata la Malienne et Malika l'Algérienne ont accepté de témoigner. Les deux premières se sont mariées en France, entourées de voisins, de camarades, de connaissances, tous ignorants du drame qui les frappait, parce que, avoue l'une d'elles, « je préférais me taire que faire porter la honte sur mes parents ».

« Née en France, je n'avais jamais vu la Guinée, ni mon futur mari »

« Je m'appelle Sali Cissoko, j'ai dix-huit ans, je suis née en France à Noisy-le-Sec (Seine-Saint-Denis), de parents guinéens. La Guinée, je ne l'ai vue qu'en photo ou en cassette vidéo lorsque des parents, des amis, des gens de ma maison revenaient de Labé, la ville natale de

mon père, au nord du pays. Mon père, Souleymane, a cinquantequatre ans, ma mère, Yagaré, quarante-quatre. Ils vivent en France depuis vingt-cinq ans. Les deux autres épouses de mon père habitent en Guinée, à Labé, où il a construit de ses propres mains une grande maison pour couler une retraite paisible et finir ses jours. À quatorze ans, j'ai été demandée en mariage par un cousin de ma tante paternelle. Amadou, que l'on me destinait, était originaire de la même ville que mon père. D'abord, j'ai refusé. Mais sa famille et la mienne ont insisté. Pour faire plaisir à mes parents, j'ai fini par céder et, au bout de deux ans, je me suis fiancée. Peu à peu, je me suis aperçue que je ne nourrissais aucun sentiment pour Amadou. J'ai voulu reprendre ma parole. J'en ai d'abord parlé à mon père. Sa réponse a été ferme. Il m'a dit qu'un retour en arrière serait pour la famille un déshonneur. Je ne pouvais pas reprendre ma parole. J'avais beau protester, clamer que je refusais ce mariage, que je voulais poursuivre mes études, mon père n'a rien voulu savoir. Pour finir, il m'a menacée d'un reniement si je refusais d'épouser Amadou. Dans notre clan, rien n'est pire que le reniement. Ne plus pouvoir manger à table avec mes parents, mes sept frères et sœurs, mes cousins et cousines, ne plus plonger la main dans le même plat qu'eux... Cette idée me pétrifiait. J'ai accepté.

Notre mariage a eu lieu en janvier 2005. Le plus dur, ç'a été la consommation des noces. Jamais je n'oublierai. Cela s'est passé dans une maison de la région parisienne, je ne me rappelle plus le nom de la ville. Une femme m'a accompagnée dans une chambre. Elle m'a demandé de me déshabiller et de me glisser complètement nue sous un drap blanc.

“Quand ton mari se présentera, tu devras lui obéir et faire tout ce qu'il te demande.”

Le voilà, quelques minutes plus tard. Il s'est déshabillé et a commencé à me caresser. Je ne me suis pas laissé pénétrer. Il revenait sans cesse à la charge. Ces attouchements insupportables ont duré des heures et des heures. J'ai fini par céder. J'avais si mal.

Amadou et moi avons entamé notre vie de couple. Il travaillait la semaine. Comme il n'avait pas de toit, nous habitions chez mes parents. On ne se retrouvait que le week-end, chez un de ses frères. Pour moi, le plus intolérable, c'étaient les rapports sexuels. Curieusement, ce n'était pas l'acte en soi le plus difficile, mais l'appréhension, dès le jeudi soir, quand je pensais au lendemain, au lit qu'il faudrait partager avec lui, et que j'imaginai des ruses afin d'éviter les rapports. Je vivais dans le mensonge. Je souffrais en silence. Impossible de crier ma douleur. De toute façon, autour de moi, personne ne m'aurait soutenue. Ma famille restait sourde et fermée car, dans notre “maison”, notre clan, les femmes se taisent.

En mars 2006, j'ai rencontré par hasard, grâce à une ancienne amie d'école, une jeune Sénégalaise¹ qui avait subi, elle aussi, un mariage forcé. Elle était venue témoigner dans le lycée où j'étais élève avant mon mariage. Je me suis retrouvée dans ses paroles. Elle plaçait des mots sur mes douleurs. Après son intervention, j'ai pris mon courage à deux mains pour lui raconter mon histoire. Pour la première fois, quelqu'un m'écoutait, je me sentais moins seule. Fatou m'a indiqué la marche à suivre pour sortir de cet enfer. J'ai pris contact avec l'association Femmes solidaires². Un mois plus tard, une assistante sociale est venue me chercher en voiture. J'ai été hébergée dans un foyer de jeunes adolescents. C'était pour moi une nouvelle épreuve. Je ne pouvais pas supporter la solitude, surtout le soir. J'étais tant habituée à vivre en groupe, avec mes parents, mes sept frères et sœurs, mes oncles, mes tantes, que je déprimais, seule dans ma chambre. Je ne pouvais pas rompre avec ma famille.

Un jour, n'en pouvant plus, j'ai appelé ma mère. Nous nous sommes revues. Peu à peu, j'ai repris contact avec certains membres de ma famille. Mais les rapports restent très froids. Je reste celle qui les a trompés. Ma mère est récemment tombée malade. Je me demande si ce n'est pas un peu de ma faute. »

« Ton cousin t'assurera une bonne vie »

L'histoire d'Aminata la Malienne ressemble en bien des points à celle de Sali. C'est à Paris que nous l'avons rencontrée. Réticente au début, elle a fini par se confier. Comme pour Sali, nous avons changé son nom, l'anonymat étant la première condition imposée par nos témoins.

« Tout a commencé en 2004, j'avais quinze ans. À son retour du Mali, mon père m'a dit un soir : "Aminata, je te donne à mon cousin qui porte le même nom que toi. Je l'ai rencontré au village, où il était venu voir ses parents. Il vit et travaille en Amérique. Il a trente-deux ans. Il fait des études et il a un bon travail. Il t'assurera une vie agréable."

Jamais je n'avais rencontré ce cousin. J'ai donc refusé la proposition de mon père. Comme il ne m'en a jamais reparlé, j'ai pensé à tort qu'il voulait seulement me taquiner. Erreur ! Un an plus tard, après un nouveau retour du pays, il m'a répété d'un ton plus ferme : "Écoute, que ça te plaise ou non, tu vas te marier avec Hamidou cet été. Même si tu n'es pas d'accord, ça ne changera rien à ma décision." Ça a été comme un coup de massue. Je ne savais plus où j'étais. Comment ce père, qui m'avait conçue, pouvait décider à ma

place ? En France où je suis née, à l'école où j'avais tant d'amies, on m'avait appris que les filles étaient libres de choisir leur mari.

J'ai quand même demandé à mon père pourquoi il voulait me donner à ce cousin que je ne connaissais pas. Voici sa réponse : "Depuis quelque temps, je m'aperçois que tu rentres de plus en plus tard à la maison, que tu sors et que tu fréquentes des garçons. Ce n'est pas bien. Pour nous, Soninkés, une fille doit rester dans la famille, épouser un homme de sa tribu, de son clan. Un homme qui porte le même nom qu'elle. Tu vas avoir seize ans et tu dois m'obéir et te marier à celui que j'ai choisi pour toi." J'étais bouleversée. Certes, j'étais fière d'être africaine, malienne, soninkée, et j'aimais profondément le pays de mes parents où j'allais régulièrement en vacances, mais j'avais été élevée en France. Je me sentais soninkée, malienne de cœur mais d'éducation française. Je ne pouvais donc pas accepter l'idée d'épouser un homme que je n'avais pas choisi. En classe de seconde, au lycée de ma ville, j'étais très bonne élève, et je rêvais de devenir avocate. Ne pouvant répliquer à mon père, j'ai commencé en cachette à entreprendre des démarches auprès de différents organismes sociaux pour échapper à ce mariage. Une assistante sociale m'a aidée. La veille des noces, j'ai pris mes affaires et j'ai quitté la maison. Seule ma mère, qui me donnait raison, savait où je m'étais réfugiée. Toute la famille l'a assaillie de questions. Puis, face à son silence, ils l'ont jetée dehors avec mes frères et sœurs. Ils disaient que c'était sa faute si j'avais fugué.

Sous la pression familiale, mon père donnait raison à mes oncles et tantes. Ma famille a fini par retrouver ma trace. Des cousines me téléphonaient fréquemment sur mon portable pour m'inciter à accepter ce mariage. Face à mon refus persistant, elles me disaient que j'étais une honte pour elles. Personne n'essayait de me comprendre, de m'aider. Dans mon hôtel, un soir, désespérée, j'ai même eu envie de me suicider. J'étais comme un fantôme invisible, je n'existais plus. Ce n'est qu'en pensant à mes petites sœurs que j'ai réagi et retrouvé l'envie de combattre. Aujourd'hui, coupée totalement de ma famille, même si je traverse des moments durs, c'est toujours en pensant à elles que je continue de vivre et de me battre. Pas question que mes sœurs subissent le même sort que moi ! »

« Tout avait été décidé entre nos deux familles, sans qu'on m'ait demandé mon avis »

Ce n'est pas en France que nous avons rencontré Malika, vingt-trois ans, mais dans son pays natal, l'Algérie. Son histoire se distingue un

peu des autres. Mariée elle aussi arbitrairement, elle partage encore sa vie avec son mari et ses deux fils. Si elle n'est pas malheureuse, elle reconnaît tout de même nourrir quelques regrets.

« Je me suis mariée en août 2003. Ç'a été une grande fête, comme le veut la tradition à Tlemcen, une ville algérienne très religieuse mais pas extrémiste, située non loin de la frontière marocaine. J'allais avoir dix-huit ans. Hassan, mon fiancé, en avait trente-quatre. Il avait été mon professeur de mathématiques au lycée, en classe de cinquième. Ma mère est morte en 2000 et mon père s'est remarié en 2002. C'est donc ma belle-mère, Fatiah, qui m'a annoncé que la famille – elle, mon père, mes oncles et tantes réunis – souhaitait me marier à Hassan, le fils aîné d'une famille de commerçants tlemcéniens, dont le père était ami du mien. Celui qu'on me destinait avait beau avoir été mon professeur quelques années plus tôt, je ne gardais de lui aucun souvenir précis. Je me rappelais vaguement sa grande taille et ses cheveux plutôt clairs. Rien d'autre.

Tout avait été décidé entre nos deux familles, sans mon consentement. Pendant toute une année, la mère d'Hassan s'est rendue auprès de ma belle-mère pour lui demander ma main. La femme de mon père avait sept ans de plus que moi, vingt ans de moins que mon père. Elle ne m'aimait pas beaucoup. Pour elle, j'étais sa rivale : mon père m'adorait, et me comparait souvent à ma mère. Elle a fait pression sur mon père pour qu'il me fasse accepter ce mariage. D'abord, quand papa m'en a parlé, j'ai refusé. J'étais en première et je voulais passer mon bac, devenir professeur de sciences. J'adorais l'école, les études. Mais mon père a été persuasif. Il a fini par me convaincre. Selon lui, j'étais en âge de me marier. Il considérait que le premier rôle d'une fille dans la société, c'était d'avoir des enfants, non d'étudier. Mon fiancé était un bon parti. Il était cultivé, sa famille jouissait d'une excellente réputation dans notre région, il était riche et je pourrais habiter avec lui dans une grande et belle maison. Les pressions de ma famille se sont accentuées. Mes oncles et tantes venaient fréquemment me parler. Finalement, je me suis laissée convaincre par l'argument de ma belle-mère. Fatiah me répétait que, si je ne me mariais pas, j'allais finir vieille fille comme ma tante Salima. Seule et sans enfants, condamnée à la lessive et au ménage. Effrayée, j'ai fini par dire oui. Mes parents et les siens ont arrangé la cérémonie et se sont accordés sur la dot. J'ai quitté l'école pour me marier. Et abandonné mon rêve de devenir enseignante.

Le mariage a eu lieu dans le respect de la coutume de notre région. L'imam a prononcé l'union, le mariage a été enregistré à la mairie de notre ville et, quelques jours plus tard, les parents d'Hassan sont venus me chercher à la maison. J'étais maquillée, vêtue de ma robe de mariée, ceinte de ma couronne d'or. Ils m'ont emmenée à la maison de

mon mari sous les youyous des femmes, tandis que l'un de mes beaux-frères tirait en l'air des coups de fusil. On m'a introduite dans la chambre nuptiale, où des cadeaux (robes, tissus, etc.) m'attendaient. Mon mari est venu me rejoindre, vêtu d'un burnous blanc, une demi-heure plus tard. La consommation du mariage a été particulièrement douloureuse. J'étais réticente à l'acte. Mon mari a fait preuve de patience. Il me parlait avec douceur. À l'extérieur, la famille s'impatiait. Les femmes attendaient le drap taché de sang attestant de la perte de ma virginité. Certaines frappaient à la porte. Vers trois heures du matin, le linge a été exhibé au vu et au su des invités, dans l'allégresse générale. J'étais définitivement mariée.

Aujourd'hui, je regrette, même si je reconnais ne pas être malheureuse, quand je compare ma vie à celle de la plupart de mes cousines ou des femmes de mon entourage. J'habite une jolie maison. J'ai deux petits garçons. Mon mari est d'une grande gentillesse, sauf que, en rangeant des papiers, j'ai découvert, quelques mois après notre mariage, des photos et une lettre où il évoquait son amour d'une autre – une certaine Cherifa, qu'il avait connue au cours de ses études à la fac d'Alger. Il n'avait pas pu l'épouser parce qu'elle était kabyle et qu'un Arabe de l'Ouest n'épouse pas une Berbère. Les parents d'Hassan s'étaient opposés à cette union. Quel choc pour moi ! Mais je me suis tue, pour ne pas semer la discorde dans notre couple et nos familles. À Tlemcen, on ne divorce pas. Où aller, d'ailleurs, en dehors du foyer ? Je suis totalement dépendante de mon mari. Alors je fais semblant. Lui aussi. Nous vivons dans le mensonge. Je me console avec mes deux fils, Amin, trois ans, et Khaled, un an. Ils sont ma joie. C'est pour eux que je continue à tenir mon rôle. Comme je les aime, je me dis que je finirai peut-être par pardonner et aimer aussi mon mari, comme mon amie d'enfance, Ibtissam, mon unique confidente. Mais je n'en suis pas encore là. J'éprouve du respect pour Hassan, pas de l'amour. Et souvent, seule à la maison, je pleure. »

1. Proverbe wolof signifiant que patrimoine et héritage doivent rester au sein de la famille.

1. Il s'agit de Fatou Diouf, coauteur de ce livre.

2. Femmes solidaires, 25, rue du Charolais 75012 Paris. Tél. : 01 40 01 90 90.

MARIAGES FORCÉS : DU MUTISME À L'EXPLOSION VERBALE

Des estimations stupéfiantes

Chaque jour, dans le monde, trois mille cinq cents jeunes filles de moins de quinze ans se marient. Ce chiffre hallucinant provient du rapport de l'une des plus grandes ONG de la planète, World Vision (vingt-trois mille permanents, deux cent vingt mille bénévoles) dont le siège est aux États-Unis. Publié en septembre 2008, il est le fruit d'un travail collectif émanant des différents correspondants de cette association, répartis dans le monde entier : Afghanistan, Bangladesh, Tchad, Éthiopie, Guatemala, Inde, Kenya... Intitulé « *Before she's ready* » (« Avant qu'elle ne soit prête »), le document fournit des pourcentages qui font froid dans le dos : plus de 52 % des filles se marient avant quinze ans au Bangladesh, 37,6 % au Niger, 34,9 % au Tchad, 31,4 % en Éthiopie, 30,9 % en Inde, 30,6 % au Nigeria, 29,3 % en Mauritanie, 14,8 % au Nicaragua, etc.

Inutile de préciser que l'immense majorité de ces adolescentes ont été mariées sans leur consentement. L'âge légal des mariages, dix-huit ans aujourd'hui dans la plupart des pays, n'est d'ailleurs pas respecté dans bien des endroits du monde, loin s'en faut. Selon World Vision, vingt et un mille filles se marient chaque jour sur notre planète avant l'âge de dix-huit ans.

Auteur d'un rapport sur les mariages forcés en Europe¹, la sociologue Edwige Rude-Antoine confirme ces chiffres, tout en admettant qu'il ne s'agit que d'estimations. « Il faut être très prudent avec les chiffres, recommande-t-elle. Il y a énormément de jeunes filles, voire de jeunes garçons, qui peuvent se retrouver mariées par leur famille mais qui ne figurent pas sur les statistiques parce qu'elles n'ont pas osé le dire, pour ne pas causer de problèmes à leurs parents. On doit donc se contenter d'estimations. » Et la sociologue d'expliquer : « En octobre 2004, lorsque j'ai commencé mon enquête

pour ce rapport, je me suis rendue dans les écoles. J'ai discuté avec les jeunes filles. Je me suis alors rendu compte que celles qui faisaient l'objet de pressions en vue d'un mariage ne venaient pas me le confier. Elles se contentaient de me poser des questions. Avec l'expérience, je me suis aperçue que leurs interrogations correspondaient à la peur d'être mariées sans leur consentement. »

À l'Institut national d'études démographiques (INED)¹, la chercheuse Maryse Jaspard confirme les propos d'Edwige Rude-Antoine : « Toutes nos enquêtes ont des limites en terme de fiabilité au motif que seules les filles visibles et émancipées ont pu répondre. Les autres, interdites de sorties ou de contacts par leur famille ou leur mari, ne peuvent pas témoigner. » Même son de cloche chez Ophélie Saphy, de la Délégation régionale au droit des femmes et à l'égalité de la région Rhône-Alpes : « En 2004, pour les besoins d'une enquête sur les mariages forcés, nous avons envoyé des centaines de questionnaires, mais seulement cinquante-deux nous ont été retournés remplis. »

Pourtant, ces estimations, émanant d'organismes divers (UNICEF, ONU, ONG, laboratoires de recherche), aboutissent à un même résultat. En 2003, le Centre international de recherches pour les femmes² estimait que plus de cinquante et un millions de filles étaient mariées dans le monde avant l'âge de dix-huit ans, chiffre appelé à dépasser les cent millions dans les dix prochaines années. Il apparaît notamment que le phénomène est en augmentation parmi les populations les plus pauvres du globe.

En France, le Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) estimait que soixante-dix mille adolescentes par an étaient concernées par un mariage forcé ou arrangé. Un chiffre obtenu, nous dit sa directrice Isabelle Gillette-Faye, à partir d'études démographiques sur des questions de santé et les pourcentages ayant trait à l'immigration sur le territoire national. Un chiffre de soixante-dix mille qui, reconnaît Mme Gillette-Faye, « n'est là encore qu'une estimation, mais dont l'intérêt premier aura été d'alerter les pouvoirs publics, afin de les inciter à réagir ».

Du monde à la France...

Les chiffres cités jusqu'ici concernent pour la plupart des pays pauvres, appelés pudiquement aujourd'hui pays émergents. Mais, à l'instar de la France, qui n'échappe pas au phénomène, il ne faut pas croire que seules les parties les plus déshéritées de la planète sont affectées par ces mariages forcés. Le fléau frappe aussi l'Europe

« blanche, démocratique, laïque et moderne », et nous ne pouvons l'admettre, même au nom du respect de la différence culturelle. Aujourd'hui, grâce au développement des moyens de communication (transports, Internet, téléphonie, etc.) et à une émigration massive, les événements qui nous semblaient auparavant lointains parviennent jusqu'à nos portes. La plupart des témoignages rapportés dans cet ouvrage émanent d'Europe et de France. Entre Paris, Londres, Bruxelles, Kaboul ou Bamako, la distance ne s'érige plus en obstacle. Comme l'explique fort bien Diamana Diawara, française d'origine malienne, juriste à Voix de femmes, une association française qui lutte contre les mariages forcés : « Les téléphones portables fonctionnent en permanence entre Paris et Bamako. Les grands-mères restées au pays appellent leurs filles émigrées en France, s'étonnant que la petite-fille ne soit pas encore fiancée. Du pays, elles annoncent qu'elles ont trouvé des prétendants. "La petite-fille élevée en France a vingt ans et, à cet âge, il y a bien longtemps que j'étais mariée et que j'avais des enfants, rappelle la grand-mère. Dans un an ou deux, la petite passera pour une vieille fille et personne n'en voudra. Il faut donc vite lui trouver un mari. Le cousin Ibrahima est justement tout à fait disposé à l'épouser." »

Ainsi s'effacent les milliers de kilomètres qui séparent la France du Mali. « Aujourd'hui, affirme Mady Sidibé¹, Française d'origine sénégalaise, issu de l'ethnie peule, qui exerce depuis 1995 la fonction de médiateur à la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois (Essonne), tout le monde vit calé sur Internet. Même dans les villages les plus reculés, on arrive toujours à trouver un cybercafé. » Mady Sidibé tente de résoudre des problèmes de mariages forcés dans sa municipalité de Sainte-Geneviève-des-Bois. Il raconte que des filles vivant en France sont mariées religieusement au pays, avec un homme qu'elles n'ont jamais vu et sans même être présentes à la cérémonie. « Au pays, l'imam peut prononcer un mariage en l'absence des deux époux. Les deux chefs de famille suffisent pour officialiser l'union », explique Mady. Ces cas sont, selon lui, de plus en plus fréquents. « En 1995, quand j'ai pris mes fonctions, je recevais cinq ou six filles par an qui osaient affronter leur famille en refusant le mariage, prêtes à aller jusqu'au bout. Au cours des six premiers mois de l'année 2008, j'en ai reçu une bonne vingtaine. Est-ce à dire que ce phénomène est en augmentation ? Je ne sais pas. Mais aujourd'hui, une chose est sûre : les filles qui n'hésitent pas à en parler sont de plus en plus nombreuses. » Les témoignages de Diamana Diawara et Mady Sidibé montrent bien cette universalisation des mariages forcés ou arrangés. Ils contredisent les propos d'une militante d'ONG qui prétendait récemment, à l'occasion d'une réunion inter-associative sur les mariages forcés : « J'exerce mon métier en France, et les événements

du Mali, d'Afrique ou d'ailleurs ne me concernant pas. » A-t-elle eu vent, cette militante, des réunions organisées en France par des femmes africaines émigrées ? Ces rassemblements de convivialité et de solidarité, destinés à apporter un soutien financier ponctuel aux différentes femmes du groupe, sont aussi un prétexte pour s'entretenir des enfants et évoquer la fille ou le fils de tel ou tel âge, encore célibataire. Des noms de prétendants fusent alors. Ces « tontines » peuvent tenir lieu de bureaux matrimoniaux.

Zeliha Alkis¹, de l'association franco-turque Elele, nous confiait lors d'un entretien que « 98 % des jeunes Turques de France étaient victimes de mariages forcés ou arrangés. Une grande partie d'entre elles sont mariées avec des garçons restés au pays ». C'est cependant en Allemagne que ces mariages entre jeunes Allemandes d'origine turque ou kurde et conjoints turcs sont les plus fréquents. À Berlin, l'association Hatun Und Can¹ lutte depuis 2006 contre ce que son président appelle « les mariées des vacances », désignant ainsi les jeunes filles unies chaque été contre leur gré à l'occasion des vacances. Le nombre de plaintes de victimes ne cesse de croître. Au siège de l'association, les bénévoles reçoivent, chaque été, quatre ou cinq appels par jour (contre deux seulement il y a deux ans). Les craintes exprimées sont toujours du même type. Les filles exposent leur peur d'être mariées sur le lieu de leurs vacances et de ne jamais pouvoir revenir en Allemagne. S'inquiétant de la propagation du phénomène, la ministre allemande déléguée à l'Immigration et à l'Intégration a promis d'adopter des mesures strictes et de soutenir l'association Hatun Und Can. Depuis août 2008, le gouvernement allemand teste un nouveau dispositif inspiré de l'histoire d'Asumam, une jeune Allemande d'origine turque d'une vingtaine d'années qui, soupçonnant que ses parents voulaient la marier dans leur pays d'origine, a écrit une lettre, signée sur l'honneur. Elle y précisait que, si elle ne rentrait pas en Allemagne, cela signifierait qu'elle avait été retenue de force en Turquie. Ne la voyant pas revenir, l'assistante sociale à qui elle avait remis sa déclaration s'est résolue à alerter les pouvoirs publics. Hatun Und Can a reproduit cette lettre à des milliers d'exemplaires afin de la distribuer à chaque jeune fille menacée, qui doit également remettre à l'association une photocopie de sa carte d'identité ou de son passeport allemand, ainsi que les coordonnées des personnes à prévenir en cas de séquestration. C'est en 2006 que l'association Hatun Und Can a vu le jour. Hatun est le prénom d'une jeune Allemande d'origine turque assassinée par ses frères dans une rue de Berlin, en 2005, parce qu'elle avait osé quitter son mari et se réfugier en Allemagne. Hatun avait seize ans. Ce crime explique la prudence des militants de cette association qui ne précisent jamais leur adresse, ni leur véritable identité.

Du Mali à la France, de la Turquie à l'Allemagne, c'est partout le même problème... Responsable de l'Observatoire des violences faites aux femmes en Seine-Saint-Denis, Ernestine Ronai évoque « les valeurs communes propres à tous les pays. Là-bas, en Afrique, au Maghreb, en Turquie, des femmes luttent contre ces coutumes. En France, des femmes servent de relais pour celles restées au pays. C'est donc ici et là-bas que se gagne la lutte contre les mariages forcés – la bataille des changements de mentalité et des évolutions culturelles ».

« Oui à ma famille, et non dans ma tête »

Ce chapitre ouvre un débat sur une question ultra-sensible. Mariage forcé, mariage arrangé : où est la différence¹ ? Cette interrogation nous ramène à la difficulté d'évaluer avec exactitude le nombre de mariages forcés. Comme le souligne Edwige Rude-Antoine, « une jeune fille (ou un garçon) peut accepter une proposition de mariage, dire *oui* à la famille, conformément à la tradition, pour ne pas décevoir, causer du chagrin aux siens, soulever un problème, se sentir exclu du clan, tout en pensant *non* dans sa tête. La définition du mariage forcé, explique encore la sociologue, devrait être assez subtile pour englober la diversité des situations. L'élément clé est l'absence de consentement réel. Mais comment parvenir à une juste évaluation ? Dans mes enquêtes de terrain, j'ai souvent rencontré des filles que la perspective d'épouser un membre de leur famille ne semblait pas choquer. Leurs arguments étaient solides. "C'est mon cousin, disent-elles, je le connais depuis mon enfance. Nous avons joué, fréquenté la même école. Il ne me décevra pas, et fera un bon mari... On a grandi avec des parents qu'on aime et qui nous aiment, on ne peut pas les trahir, les déshonorer, les rendre malheureux." Hélas, constate Mme Rude-Antoine, certaines filles se rendent compte par la suite que ce choix effectué à leur place les privait du bonheur espéré. Se pose alors une autre question : peut-on entrer en conflit avec ses propres parents ? La perspective d'une rupture avec leur famille est très douloureuse pour les jeunes filles victimes ou menacées. »

Sans doute existe-t-il aussi des unions arrangées au dénouement heureux. Ce n'est hélas pas la règle, et ce qui paraissait conduire à l'évidence dans le sens du bonheur se révèle souvent, au fil de l'expérience, catastrophique. C'est pourquoi, dans notre ouvrage, nous répétons souvent cette phrase, mariage forcé ou arrangé = vies brisées, même si nous sommes conscients que ce parti pris peut être sujet à débat.

Pourquoi s'est-on tu dans les années 1970 ?

« Le phénomène des mariages forcés existait déjà dans les années 1970. Dès ces années-là, j'ai été confrontée à ce type d'union non désirée, reconnaît Isabelle Gillette-Faye, directrice du GAMS¹. À l'époque, nous avons caché les "nanas". Nous ne les avons pas médiatisées, on se taisait car, en ces temps de gauche triomphante, la France était dans la culpabilisation des ex-colonisateurs qui ne voulaient pas, au nom d'un tiers-mondisme militant, porter de jugement sur ses anciennes possessions. J'en assume entièrement ma part de responsabilité. Ce n'est qu'à la fin des années 1990, avec la forte médiatisation de certains récits, que les feux de l'actualité se sont braqués sur ce fléau². »

C'est grâce au courage de ces pionnières et au travail accompli par des associations en France, en Europe, mais aussi en Afrique, au Maghreb et dans le monde entier, que les victimes ont trouvé le courage de témoigner, et que les langues se sont déliées.

Un constat partagé par Sarah Oussekiné, fondatrice de Voix d'Elles-Rebelles¹, pour qui « le phénomène n'a peut-être pas augmenté aussi rapidement que l'affirment certaines militantes d'association, en revanche, il est sûr qu'aujourd'hui les victimes sont de plus en plus nombreuses à se faire entendre. Actuellement, je reçois à l'association deux filles par jour qui viennent nous exposer les pressions qu'elles subissent pour accepter l'époux choisi par leur famille. Nous recevons aussi un grand nombre de mails de l'étranger, deux à trois cents par an, notamment du Maghreb et d'Afrique ».

Selon la fondatrice de Voix d'Elles-Rebelles, cette libération spontanée de la parole remonte à la fin des années 1990, « des années où ont été médiatisées les premières affaires de ce type. Aujourd'hui, poursuit Sarah, les filles s'appuient plus facilement sur ces témoignages publics pour réagir et oser dénoncer. Auparavant, elles se muraient dans le silence. Mais voir et écouter ces compagnes d'infortune porteuses d'expériences similaires et se dévoilant publiquement les a totalement décomplexées. Elles ont alors trouvé le courage d'affronter leurs parents et de refuser leur sort. Grâce à ces pionnières, nous avons pu sensibiliser les femmes et rendre au féminisme son sens premier. Quant à dire que les mariages forcés ont augmenté, encore une fois, nous n'en savons rien », insiste Sarah Oussekiné.

1. « Les mariages forcés dans les États membres du Conseil de l'Europe », rapport de Mme Edwige Rude-Antoine, chargée de recherche au CNRS, présenté en 2005 au Conseil de l'Europe.

1. Institut national d'études démographiques, 133, boulevard Davout 75020 Paris. Tél : 01 56 06 20 00.

2. International Center for Research on Women (ICRW), www.ircw.org

1. Mady Sidibé, franco-sénégalais, médiateur à la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois.

1. Zeliha Alkis, permanente à l'association franco-turque Elele, 20, rue de la Pierre-Levée 75011 Paris. Tél. : 01 43 57 76 28.

1. Hatun Und Can : infos@hatunundcan-ev.com

1. Voir chapitre 5, p. 63.

1. Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS), 67, rue des Maraîchers 75020 Paris. Tél : 01 43 48 10 87.

2. Notamment avec l'histoire de Fatoumata, en 2000.

1. Voix d'Elles-Rebelles, 1, place Lautréamont 93200 Saint-Denis. Tél : 01 48 22 93 29. www.voixdelles.org

AUJOURD'HUI, DES FILLES OSENT EN PARLER

« Il était en trop. Je me suis dit : Non, ça ne va pas, il va me restreindre, il va me freiner. » Ainsi s'exprime Rachida Dati, ministre de la Justice, dans son livre *Je vous fais juges*¹. À vingt-six ans, la future garde des Sceaux avait en effet cédé aux pressions récurrentes de sa famille qui la conjurait d'en finir avec le célibat. Elle avait accepté une demande en mariage lors de vacances en Algérie. Rachida Dati précise que ce ne fut pas à proprement parler un mariage forcé, mais elle devra se battre plusieurs années durant pour récupérer son indépendance. « Être femme, c'est chercher les moyens de sa liberté », résumet-elle dans ce même ouvrage. On voit donc que ce type d'union peut s'étendre à toutes les catégories sociales. Les filles les plus éduquées ne sont pas à l'abri.

Au cours de notre enquête, nous avons effectivement enregistré des témoignages de nombreuses rebelles, issues de tous les milieux sociaux. Des filles qui ont osé dire non, bravant les interdits culturels de leur clan. Au nom du droit universel de choisir son mari, elles se sont dressées contre leur famille. Pas facile ! Certaines en souffrent encore aujourd'hui. Pourtant, aucune, y compris dans les moments de forte dépression, ne regrette d'avoir pris ce risque, même au prix du reniement des siens.

Jacqueline, 27 ans, centrafricaine : « J'ai porté plainte contre mon mari »

« Je suis née en Centrafrique, j'ai été naturalisée française. J'ai vingt-sept ans aujourd'hui. J'ai vécu à Bangui, la capitale de ce pays, les quatorze premières années de ma vie. Lors du décès de mon père, j'avais trois ans. Ma mère s'est remariée avec un musulman et s'est convertie à la religion de son mari. J'ai toujours considéré cet homme doux comme mon père. C'est lui qui m'a élevée. Moussa, c'est son

nom, a dix ans de plus que ma mère, Salimata. En 1995, nous avons émigré en France. J'étais une élève studieuse et j'ai eu la chance de poursuivre mes études jusqu'à l'université. Actuellement, je prépare un master en chimie industrielle. C'est sans doute cette éducation qui m'a insufflé la force d'affronter les épreuves.

Quand j'ai atteint l'âge de vingt-cinq ans, mes parents se sont inquiétés de mon célibat. Une Africaine qui n'est pas mariée à cet âge ! Là-bas, ça me donnait des allures de vieille fille. Inacceptable, pour mes parents. Alors, ils se sont mis en tête de prendre la situation en main. À la maison, ils invitaient des hommes de la même ethnie (nous sommes sandos), du même village, aussi bien des amis de notre famille que des cousins, afin que je choisisse un mari parmi eux.

Comme je ne me décidais pas et déclinais toutes les propositions, ils ont décidé de m'imposer leur choix. En décembre 2007, ma mère m'a annoncé le décès de ma grand-mère. Je devais partir sans attendre en Centrafrique pour son enterrement. Me recueillir une dernière fois devant cette aïeule que j'aimais tant. À Bangui, mon père m'a demandé mon passeport pour les formalités. Confiante, je le lui ai remis. Arrivée à la maison, stupéfaction ! C'est ma grand-mère qui m'a accueillie, en pleine forme. Tout s'est enchaîné très vite. On m'a emmenée aussitôt chez mon futur mari. Il s'appelait Thierno, il avait quarante-huit ans, et je devais faire pour lui office de deuxième épouse. Sa première femme, mère de quatre enfants, ne pouvant plus lui apporter d'héritiers, il m'appartenait désormais d'assurer sa descendance. J'ai été aussitôt séquestrée dans ma belle-famille, le temps de préparer le mariage. J'étais sans papiers, sans appuis, je ne pouvais rien faire. J'ai accepté, malgré ma grande souffrance intérieure. Puis sont venues la fête, les noces, et, plus redoutable encore, la consommation du mariage.

Quelle nuit d'horreur ! J'ai résisté, il s'est emporté. J'ai dû céder. Ç'a été un véritable viol qui s'est étendu sur toute la nuit. J'étais écœurée, souillée. Mon mari, qui exerçait la profession de diamantaire, a dû ensuite se rendre dans un pays voisin pour son travail. Je suis restée trois semaines chez ma belle-mère, littéralement séquestrée. Je voulais revenir en France. Mais comment les convaincre de me laisser partir ? J'ai juré que je m'emploierais à devenir une bonne épouse, soumise et fidèle, mais qu'il me fallait rentrer absolument à Paris finir mes études. "Quelle aubaine !" ont pensé mes beaux-parents. Leur fils pourrait me rejoindre, et acquérir la nationalité française. Ils ont donc accepté mon départ, même s'il s'agissait là d'une occasion à laquelle ils n'avaient pas du tout pensé au début. Et je me suis retrouvée dans l'avion pour Paris.

Ma famille devait m'attendre à l'aéroport, mais j'ai réussi à les éviter et à m'échapper. Je me suis rendue chez une ancienne amie

d'université. Les jours suivants, j'ai engagé une procédure afin d'annuler mon mariage. Grâce à Sarah Oussekiné et à son association Voix d'Elles-Rebelles, j'ai bénéficié d'un très bon soutien. Dans la plus grande discrétion. Hélas, j'ai dû avorter car j'étais enceinte. J'ai dû aussi me faire soigner, car mon mari m'avait transmis une maladie vénérienne. J'ai également porté plainte pour viol et séquestration. J'ai coupé tout lien avec ma famille. C'est un choix difficile car, malgré tout, j'aime ma mère et mon beau-père. Ils me manquent. Je sais que je les ai plongés dans l'embarras et qu'il est difficile pour eux désormais de revenir au pays. Au village, le regard des autres serait insoutenable. Pourtant, si c'était à refaire, je le referais. Chez nous, les mentalités doivent évoluer. Il ne faut plus que la femme soit traitée comme un objet. J'ai maintenant repris mes études et je tente de retrouver goût à la vie. »

Seynabou, 20 ans, sénégalaise : « Heureusement, mon frère était là »

« J'habite Kédougou, à huit cents kilomètres au sud-est de Dakar, je suis peule. J'ai été la première bachelière de mon grand village. Grâce à des parents ouverts et à un père moderne, j'ai pu faire des études de lettres à la faculté de Dakar. Je restais là-bas toute l'année. Je revenais seulement pour les vacances. Tout allait bien pour moi, mais, la deuxième année, lors de mon retour à Kédougou, un chef d'entreprise, connu pour sa réussite et son sérieux, est venu me demander en mariage. Mon père a accepté. Que pouvais-je faire ? Chez nous, on ne s'oppose pas à ses parents. Quand cet homme est venu demander ma main, je n'étais pas présente. Mais, pour avoir assisté tant de fois à de pareilles scènes, je peux raconter comment ça s'est passé. C'est dans l'après-midi, vers cinq heures, que les représentants de la famille du futur mari viennent demander la fille en mariage dans la maison de son père. Tout le monde est présent. Les familles bien sûr, mais aussi les amis, les voisins, qui viennent s'asseoir et y vont de leurs commentaires. C'est bien, disent-ils, elle va être mariée. Ainsi, elle sera respectée. Ce sera une bonne épouse. Elle aura beaucoup d'enfants. Puis les parents du marié se retirent. Tout le monde se réjouit, et qu'importe que la fille n'ait pas donné son consentement. En ce qui me concerne, on avait prétendu que j'avais dit oui, alors qu'en réalité je n'avais jamais été consultée. Le lendemain, toute la famille s'est retrouvée à la mosquée. L'imam nous a mariés, toujours en mon absence. Une semaine plus tard, en rentrant de Dakar, j'ai dû me résoudre à contrecœur à rejoindre mon mari.

Il était plus âgé que moi de quinze ans. Pour les villa-geois, c'était un homme irréprochable. D'une grande ferveur religieuse, il se rendait à la mosquée tous les matins, dès six heures. Les Peuls attachent une grande importance à la religion. Mais si le matin mon mari allait à la mosquée, le soir, il buvait en cachette – ce qui est strictement interdit dans notre culture. L'alcool le rendait violent. La vie est vite devenue insupportable. Il me battait quand son repas était trop salé, quand j'avais oublié de faire la vaisselle, ou quand il rentrait et que je ne l'accueillais pas à la porte. Je ne pouvais rien dire à mon père ni à ma mère, car ils ne m'auraient pas crue. Heureusement, mon frère aîné Malick m'a porté secours. Il avait trente-cinq ans. Ingénieur en informatique, il avait osé épouser une Wolof. Chez nous, ça ne se fait pas. Un Peul épouse une Peule. Mon père en avait été très fâché et, même si Malick était encore reçu à la maison, il lui adressait rarement la parole. Malick s'est vite aperçu de ma tristesse. Il me voyait maigrir car je ne mangeais plus. Il m'a hébergée chez lui, à Dakar. J'ai pu reprendre des études. Quatre mois après mon mariage, j'ai retrouvé le goût de vivre.

Aujourd'hui, mon grand frère et moi, nous nous sommes coupés de notre village. Si Malick, au caractère très indépendant, semble ne pas en souffrir, je connais en revanche de grands moments d'incertitude. Ça m'angoisse de ne plus voir les miens, ma mère, mon père, mes frères et sœurs... Il me semble parfois que ma vie est foutue. Que jamais je ne pourrai me marier. Que personne ne voudra de moi. Que je ne pourrai jamais revoir les miens, mes amis. Malick et sa femme trouvent les mots qu'il faut pour me redonner du courage. "Grâce à toi, me dit mon frère, les filles du village savent maintenant qu'elles sont libres de choisir leur route..."

À Dakar, j'ai rencontré des femmes qui se sont, elles aussi, opposées à leur père. Beaucoup d'entre elles mènent une vie d'épouse et de mère "normale". Elles travaillent, font des projets. Je souhaite devenir enseignante. Si ces femmes ont pu y arriver, pourquoi pas moi ? »

Houda, 32 ans, irakienne : « Je suis venue des États-Unis en Jordanie épouser mon cousin »

« Ma famille a émigré aux États-Unis en 1991, lors de la première guerre du Golfe, entre Saddam Hussein et les Occidentaux. Nous sommes chrétiens irakiens. En Irak, nous habitions depuis plusieurs générations à El Koch, au nord du pays. Aujourd'hui, toute la famille habite à Chicago, en Amérique. J'ai acquis la nationalité améri-caine

depuis douze ans. Toutefois, mes parents ont gardé une relation très forte avec notre famille restée à El Koch. Nous nous téléphonons au moins trois fois par semaine et nous envoyons de l'argent pour les aider à vivre.

Lorsque nous sommes venus rejoindre un de nos oncles à Chicago, j'avais quinze ans. J'ai été aussitôt scolarisée, et j'ai appris l'anglais très vite. En 1997, alors que j'avais vingt et un ans, mon père m'a exposé son projet. Nous allions bientôt partir en Jordanie retrouver mon cousin Thomas. Il voulait que je l'épouse. À l'époque, Saddam Hussein était encore au pouvoir, et nous ne pouvions plus revenir en Irak, que nous avions fui illégalement. Toutes les rencontres avaient donc lieu en Jordanie, le pays voisin. Je n'étais pas la seule dans ce cas. Pour marier leurs filles ou leurs fils, beaucoup de nos familles procédaient de la même façon. La cérémonie a eu lieu en septembre 1997, dans une église d'Amman. Un contrat de mariage a été établi. Puis nous nous sommes rendus à l'ambassade des États-Unis déposer une demande de visa pour mon mari. Nous sommes revenus aux États-Unis au début de l'année 1998. Mon mari a aussitôt travaillé chez un de nos cousins, patron d'une entreprise de taxis à Chicago. D'abord au noir, puis légalement, quand il a reçu sa carte de travail. Je n'ai jamais aimé cet homme mais, par respect pour ma famille, j'ai attendu qu'il acquière la nationalité américaine. Je me sentais à bout. Je ne pouvais pas aller plus loin dans l'histoire de notre couple. Nous avons divorcé en 2003. Notre séparation a été mal vécue par nos familles. Heureusement, ma mère m'a soutenue. Et peu à peu, avec mes deux enfants, je me suis rapprochée d'elle. Dans la société américaine, le divorce est chose courante. Et nous, jeunes Irakiens exilés depuis des années aux États-Unis, nous avons, plus que nos parents, intégré ce phénomène. C'est surtout la famille de mon ex-mari, demeurée en Irak, qui accepte mal cette séparation. Mais pour les jeunes ici, mes frères, mes sœurs, mes cousins, mes belles-sœurs, voire mon ex-mari, avec qui j'ai gardé de bonnes relations, il n'y a pas de problème.

Aujourd'hui heureuse, il m'arrive d'avoir une pensée pour mes jeunes cousines restées à El Koch. Elles n'auront pas la chance de construire leur vie comme j'ai pu le faire. En cas de problèmes avec leur mari, elles n'ont pas d'autre choix que d'endurer en silence. À El Koch, une divorcée est mise au ban de la société. J'espère que les mentalités évolueront peu à peu et que, dans notre culture chaldéenne (principale communauté chrétienne en Irak), les femmes, un jour, bénéficieront des mêmes droits que les hommes. »

Leïla, 39 ans, marocaine : « Mon frère avait tout

« J’habitais un quartier pauvre et traditionnel de Casablanca, sur les hauteurs de la ville. Je portais le foulard, ma famille était très stricte. Un jour, sans que je n’en sache rien, un homme est venu demander ma main. Mon frère a accepté, il a touché la dot et m’a annoncé que j’allais être mariée. Je ne connaissais pas l’homme qui voulait m’épouser. Il était, paraît-il, très religieux. Intérieurement, j’ai éprouvé du dégoût à l’idée d’appartenir à un homme que je n’avais jamais vu. Chez nous, on ne parlait jamais des choses du corps. On n’exprimait pas nos sentiments. Je me suis tue mais, curieusement, la jeune fille obéissante que j’étais a pris la décision de partir. J’ai d’abord mis ma grande sœur Souad dans la confidence. Elle et son mari ont décidé de m’aider. J’ai écrit à un ami français de mon frère qui était venu quelquefois à la maison. Il correspondait avec moi en cachette. Notre relation était purement amicale. Cet ami m’a envoyé mille francs, et ma sœur a emprunté le reste, pour m’acheter un billet pour Lille. Je suis partie en bus, le 19 août 1992, et je suis arrivée en France trois jours plus tard. J’avais vingt-deux ans. À Lille, j’ai logé chez un couple qui m’avait été recommandé par l’ami de mon frère.

J’ai craqué au bout d’un mois. Le froid, la tristesse de la ville, où il pleuvait souvent, et je n’avais personne autour de moi. Un jour, j’ai téléphoné à ma mère : “Maman, je veux revenir, je n’ai pas fait de bêtises, je suis encore vierge.” Ma mère m’a répondu : “Je préférerais te voir mourir, tu nous as déshonorés.” Quel choc pour moi ! La rupture avec mon pays et les miens était définitive. Huit années durant, j’ai erré et survécu de petit boulot en petit boulot. Femme de ménage, garde-malade, baby-sitter. En 1999, j’ai fini par être régularisée. À partir de ce moment-là, ma vie a basculé du bon côté. J’ai été embauchée par une ONG chrétienne¹ dans laquelle j’assume aujourd’hui un poste à responsabilité. Bilingue arabe-français, je m’occupe des migrants dans la région du Nord. Je me sens libre, indépendante, capable de prendre ma vie en charge. Je me suis assez renforcée pour oser renouer avec ma famille. Mon père, hélas, est mort. Ne reste que ma mère, avec qui mes rapports ont évolué. Elle qui, à la maison, n’en avait que pour mes frères, a fini par me considérer comme leur égale. Si, aujourd’hui, elle peut mener une existence décente, c’est en partie grâce à l’argent que je lui envoie chaque mois. Restés au Maroc, mes frères sont à sa charge. Récemment, elle a réprimandé ma sœur qui déplorait de n’avoir que des filles. “Ne te plains pas, lui a-t-elle dit, si elles sont à l’image de ta sœur Leïla, tu pourras compter sur elles dans tes vieux jours. Moi, c’est grâce à Leïla que je vis aujourd’hui.”

Parfois, pourtant, le doute me saisit. Si j’étais restée au Maroc, si

j'avais accepté ce mariage, j'aurais eu des enfants, et qui sait si aujourd'hui je ne serais pas heureuse ? Mais je me reprends bien vite en sachant ce que subissent mes sœurs et mes cousines. Des maris auto-ritaires qui ne leur parlent que par cris, les humilient. Il paraît que les choses changent au Maroc. Mais, en 2003 encore, ma nièce de dix-neuf ans s'est mariée avec un Marocain qui vivait en Italie et qu'elle n'avait jamais vu. »

Lynda, 35 ans, algéro-portugaise : « Ce gâchis m'a rendue plus forte, plus sûre de moi »

« Il s'appelait Noredine, il avait trente-deux ans, moi dix-sept. Un crâne dégarni, une épaisse moustache, il représentait tout ce que je détestais. Pourtant, malgré ma répulsion, j'ai appris lors de mon arrivée en Algérie, pour les vacances d'été, qu'il m'était destiné comme époux. Née d'une mère portugaise et d'un père algérien, je revenais souvent dans le pays de mon père. Lorsqu'il m'y a envoyée en juillet, après l'année scolaire, je ne me suis donc pas méfiée. Je pensais rester comme d'habitude une vingtaine de jours au bled, avant de revenir en France retrouver mon copain Antonio qui me manquait terriblement. Hélas, quand j'ai demandé à mon oncle de me réserver une place dans l'avion pour le retour, il m'a dit que mon passeport était expiré et que je devais attendre mes parents pour repartir avec eux. Quelques jours après, mon père m'a expliqué sur un ton très ferme que, si je voulais rentrer en France, il faudrait d'abord que je me marie. Faute de choix, je me suis donc retrouvée fiancée, puis mariée à Noredine. Un mariage coutumier, selon la tradition du pays. Mes parents sont venus de France pour la cérémonie. Aujourd'hui encore, des images précises me reviennent à l'esprit. Un vrai cauchemar ! Je portais une grande cape, qui me couvrait de la tête aux pieds. On m'a littéralement portée et installée dans une voiture pour me conduire dans la famille de mon mari. Pendant tout le trajet, je n'ai pas cessé de pleurer. Je ressemblais à tout, sauf à une mariée comblée. Mais le plus dur restait à venir. La nuit de noces ! Ma cousine Madjouba m'a tendu une chemise de nuit en soie et m'a demandé de m'allonger sur le lit. Elle m'a dit qu'il faudrait que je me donne à mon mari lorsqu'il me rejoindrait. Quand il est arrivé, j'étais si nerveuse et écœurée que mon corps s'est entièrement refermé. Noredine, en sueur, n'arrivait pas à ses fins. Il a fallu que ma grand-mère nous aide. Elle m'a fait ingurgiter une sorte de pomme de terre séchée au goût étrange. Aujourd'hui encore, je ne pourrais pas dire exactement ce que c'était ni à quoi ça pouvait servir. Ma grand-mère m'a juste dit que ça aidait

les jeunes mariées. Mon mari a fini par me déflorer (j'étais vierge).

Nous avons vécu un mois chez la sœur de Noredine. Puis, durant trois ans, nous avons logé chez ma belle-famille, en Algérie. Nous ne sommes revenus en France qu'en 1993, et là, ç'a été un cauchemar. Mon mari n'a pas réussi à s'adapter à sa nouvelle vie. Se sentant exclu et inutile, il devenait possessif et jaloux. En France, les femmes avaient trop de liberté à ses yeux. Il n'admettait pas que je sorte sans lui demander la permission. Il s'est mis à me frapper ! Je ne l'ai pas supporté, je suis partie. Le divorce a été prononcé en février 1995. En 2000, je me suis remariée avec un Français. J'ai retrouvé le bonheur de vivre en couple. Je me suis reconstruite, et je vis heureuse. Si je me confie aujourd'hui, c'est que j'éprouve un besoin fort de témoigner pour dépasser ma douleur et en guérir. J'espère que mon histoire servira non seulement à sensibiliser les gens, mais à faire réagir les hommes politiques contre ce fléau qui touche aujourd'hui – je m'en rends compte autour de moi – quantité de jeunes filles. »

Souad, 70 ans, algérienne : « J'ai assisté à mon mariage sans me rendre compte qu'il s'agissait du mien... J'avais treize ans »

Avant de laisser la parole à notre témoin, ouvrons une parenthèse. Souad, âgée d'environ soixante-dix ans aujourd'hui, a été mariée dans le milieu des années 1940 avec un homme de trente ans son aîné. Souad ne sait ni lire ni écrire. Sur son visage mat, elle porte le poids de l'existence avec son lot de souffrances. Des cheveux très bruns, des tatouages berbères sous le menton, elle arbore un sourire permanent qui semble dire qu'elle est toujours debout, et que celui qui l'abattrait n'est pas encore de ce monde. Elle a ressenti l'envie de nous dire, dans un français approximatif, l'injustice qui l'avait frappée. D'exprimer clairement, avec ses mots à elle, que cette coutume devait disparaître, battant en brèche les tenants du relativisme culturel selon lesquels il ne faut pas s'opposer aux mariages arrangés car il s'agirait d'une ingérence dans une autre culture.

« Mon mari était originaire du Sahara. Son oncle lui cherchait une femme. Mon père m'a proposée. Mon futur époux était boulanger. Il faisait du pain, ça a dû compter dans la décision de ma famille de me donner à lui. Le mariage s'est déroulé sans que j'aie bien conscience que la mariée, c'était moi. On m'avait maquillée, mis une belle robe. Quel bonheur d'être choyée comme une vraie princesse ! J'ai passé une journée merveilleuse jusqu'au moment où je me suis retrouvée seule dans une chambre avec ce monsieur. Il a enlevé ses vêtements,

puis il m'a déshabillée. J'ai crié, je l'ai mordu. Un autre homme est venu me bâillonner avec un chiffon, et m'attacher les deux bras. Et l'acte a commencé. J'avais beau pleurer, me débattre, il s'acharnait. J'ai fini par céder, à bout de forces.

À la fin, j'ai fui en pleurs vers mon père. Je lui ai dit : "Si tu savais ce qu'il m'a fait !", et mon père m'a répondu : "Ce n'est rien, va dormir." Il m'a accompagnée dans ma chambre et il a passé la nuit près de moi pour me rassurer. Après cette nuit de noces, mon mari m'a emmenée vivre chez lui. Je ne supportais pas l'existence qu'il m'imposait. J'ai fugué et je suis retournée chez mon grand frère. Hélas, j'étais enceinte. Mon mari est venu me rechercher avec son oncle. Mais mon père, qui m'aimait vraiment, ne m'a pas laissé repartir. Le jour où j'ai accouché de ma première fille, mon mari avait déjà pris une deuxième épouse. Mon père a organisé le divorce et je suis restée deux ans dans ma famille avec ma fille. À quinze ans, mon père m'a proposé un autre mariage. Je ne pouvais pas refuser. Âgé de cinquante ans, mon deuxième époux travaillait dans un magasin de tissus. Il était aussi imam. Mais les choses là encore se sont très vite gâtées. De lui, j'ai eu un deuxième enfant, un fils qu'il s'est empressé de m'enlever. Je n'ai jamais pu le tenir dans mes bras. Une nouvelle fois, mon père a fait annuler le mariage. J'ai fini à dix-neuf ans par épouser un troisième homme. Il avait quarante-quatre ans, était veuf, et recherchait une nouvelle femme. Nous nous sommes installés en France. Je suis restée définitivement avec lui. Au début, il était adorable mais, au fil des ans, il a commencé à boire, à être violent, à s'absenter plusieurs jours. Il me battait régulièrement. J'ai élevé seule les six enfants que j'ai eus avec lui. Il est décédé en 1986. Aujourd'hui, depuis la France où je vis encore, quand je regarde ma vie, je me dis que tout ça est injuste. Personne ne m'a défendue, ni soutenue. Pourquoi toute cette souffrance ? »

Mounia, 20 ans, d'origine tunisienne : « Ça arrive souvent en été sous le prétexte des vacances »

Mounia est une très jolie jeune fille, intelligente, cultivée. Elle a toujours vécu en France. Nous l'avons rencontrée quelques mois après qu'elle a vécu l'expérience qu'elle nous a racontée.

« En 2006, j'ai appris par un coup de fil que ma tante allait venir nous voir à Grenoble. On allait marier ma sœur aînée. Mais ce jour-là, ma tante et ma mère étaient très énervées. En les entendant parler, j'ai compris que ma sœur avait fui pour éviter le mariage. Mes parents ont

avancé nos vacances en Tunisie, et m'ont emmenée avec eux. Même si la situation de ma sœur me préoccupait, c'était un bonheur pour moi de retrouver mes oncles, mes tantes, mes grands-parents, mes cousins à Tunis. J'étais loin d'imaginer ce qui m'attendait là-bas. Comme un coup de tonnerre, j'ai appris deux jours plus tard que je devais remplacer ma sœur qui avait fui et que le mari qui lui était destiné allait devenir le mien. Ainsi, mon père respectait sa parole, se montrait à la hauteur de son statut de chef de famille. J'étais effondrée. Immédiatement, on m'a retiré mon passeport et tous mes papiers d'identité. J'avais beau pleurer, crier, m'arracher les cheveux, ni ma mère ni mon père ne sont revenus sur leur décision. Ma tentative de suicide a cependant fait réagir l'une de mes sœurs. Me voyant prête à mourir, elle m'a aidée à récupérer en catimini mes papiers, a réuni l'argent pour me payer mon voyage de retour et, un soir, alors que tout le monde était sorti, elle m'a emmenée jusqu'à l'aéroport de Tunis pour mon rapatriement en France. Je me suis alors rendue à l'association Ni putes ni soumises pour demander aide et protection. »

Mounia, qui appartient sans conteste à la catégorie des intellectuelles, milite aujourd'hui pour informer les filles d'origine étrangère nées en France de la menace qui les guette : « Je leur conseille d'être plus prudente encore en mai et en juin, car c'est la saison des mariages au Maghreb. Le processus commence toujours ainsi. Le père annonce un voyage au pays et, sur place, les filles apprennent qu'elles vont être mariées à un cousin, un parent ou un voisin. En tout premier lieu, les parents commencent par nous enlever les papiers. Avant chaque départ en vacances, si les filles ont un doute, je leur recommande de prévenir une assistante sociale, un professeur, une amie, de faire une photocopie de leur passeport et de leur carte d'identité, et de remettre ces duplicatas à ceux ou à celles à qui elles se sont confiées. »

Binta, 25 ans, d'origine sénégalaise :

« Longtemps après, on repense toujours que les parents nous ont trahies »

« Tout a commencé un jour de juillet 1999, j'avais dix-huit ans, et j'étais élève en deuxième année de BEP comptabilité. Mon père frappe à la porte de ma chambre. Il me dit qu'il a gagné un séjour de deux semaines au Sénégal, mais qu'il n'a pas le temps d'y aller. Il m'offre ce voyage. Folle de joie, je saute sur le téléphone, j'appelle tous mes amis pour partager ma liesse. Seule ma cousine Aïssata me rappelle à la

prudence. “Fais attention, me dit-elle, c’est peut-être un piège.” Que voulait-elle dire ? J’avais entièrement confiance en mes parents. En fait, j’ignorais que mon père m’espionnait. Pendant mes cours, il fouillait ma chambre. Il avait ainsi découvert dans mes tiroirs ma correspondance amoureuse avec un garçon qui n’était ni wolof (notre ethnie), ni même sénégalais.

Il fallait, selon lui, me marier très vite pour protéger son honneur avant que je ne perde ma virginité et, plus encore, pour que je reste ancrée dans le clan wolof de notre village. Trois jours après mon arrivée au pays, un cousin m’a appris que la famille m’avait mariée religieusement en mon absence, avec un oncle du côté de ma mère. Il m’a retiré mes papiers et m’a demandé d’attendre au village le retour de mon mari, parti travailler à l’étranger, afin de consommer nos noces. Effondrée, abasourdie, j’ai envisagé le suicide. Mais, très vite, la vie a repris le dessus. Puisque ma famille m’avait trompée, j’allais faire de même. Nous étions en juillet 1999 et mon “mari”, âgé de trente-six ans, devait me rejoindre en juillet 2000. J’avais douze mois pour agir. J’ai d’abord feint de me soumettre, de respecter la décision de mon père. Puis j’ai saisi la première occasion. C’est Mariam, une animatrice de radio, qui m’a permis de mettre mon plan de fuite en pratique. Elle animait une émission très populaire au Sénégal, écoutée par toute la jeunesse du pays. Un jour, je suis allée la rencontrer à son studio. Peu à peu, nous avons sympathisé, nous sommes devenues amies. J’ai fini par lui confier mon histoire. Elle m’a écoutée, et m’a proposé de m’aider. Elle m’a mise en relation avec l’ambassade de France. J’ai pu ainsi reprendre contact avec quelques amis parisiens qui m’ont appris que, si j’arrivais à me rendre au consulat, étant de nationalité française, j’étais tirée d’affaire. Un matin, j’ai sauté par-dessus le mur de la maison familiale, mon sac sur l’épaule, tremblant à l’idée d’être reprise par les miens. J’ai pris un taxi pour me rendre au domicile du fonctionnaire français que Mariam m’avait présenté. Ce dernier m’a conduit en voiture au consulat de France à Dakar. Ouf ! j’étais sauvée !

Au consulat, j’ai fait la connaissance de Marie-Thérèse Leblanc¹ qui a recueilli mon témoignage. Elle m’a comprise et m’a crue. C’est elle qui a entrepris toutes les démarches pour mon rapatriement en France. À mon arrivée, le 7 juillet 2000, à l’aéroport Charles-de-Gaulle, une permanente de l’association Femmes solidaires m’attendait. Marie-Thérèse avait pris contact avec cette association en France et organisé mon accueil. En quelques semaines, tout s’est mis en place. J’ai bénéficié d’un hébergement et d’un contrat jeune majeur. Je mène désormais une vie de couple épanouie mais, huit ans après, même si j’ai parfois revu les miens, j’ai encore le sentiment d’avoir été trahie par mon père. Il m’a dit qu’il avait fait ça pour mon bien, que ça lui

semblait naturel. Difficile à avaler.

1. Rachida Dati, *Je vous fais juges*, Grasset, 2007.

1. Il s'agit du Secours catholique.

1. Voir p. 96.

ÉTONNAMMENT, LA TRADITION PERDURE

Kardiatou, 46 ans, sénégalaise : « J'ai eu mon premier enfant à treize ans »

« J'ai été mariée à neuf ans, mise dans le lit de mon mari à douze ans, et j'ai eu mon premier bébé à treize ans. » Dans sa tenue africaine, boubou et foulard jaunes, Kardiatou Diop porte beau. En elle pointe le goût de la résistance. Née au Sénégal en 1962, cette belle femme, mi-peule mi-wolof, s'est installée en France en 1977. À quinze ans, elle était déjà mère de deux enfants. On lui avait imposé le mariage. Femme traditionnelle, elle vit les premières années de son séjour en France entre les quatre murs de son appartement, en Normandie. Chez elle, pourtant, s'élève un sentiment de révolte. « Attendre le retour de mon mari, enfermée dans l'appartement, m'était devenu insupportable. Je voulais m'instruire, lire, connaître, me former. En 1980, j'ai rencontré des militantes associatives et j'ai commencé à me mêler à elles. » Kardiatou suit des cours du soir, sort de plus en plus. Son mari ne tolère pas son émancipation. La rupture se dessine. Le couple se sépare en 1980 et Kardiatou reste seule avec cinq enfants. Aujourd'hui, elle est interprète médiatrice dans une association de sa ville. Elle accompagne et entoure les femmes issues de l'immigration pour les conduire vers davantage d'autonomie. À quarante-sept ans, elle s'avoue libérée et heureuse : « Ce mariage arrangé subi dans mon enfance, l'absence d'éducation, tout ce que j'ai dû endurer me conforte aujourd'hui dans mon combat. J'ai envie que les choses bougent. » C'est avec enthousiasme que Kardiatou Diop salue les premiers pas vers l'émancipation des femmes de la communauté africaine de France, mais aussi au Sénégal, son pays d'origine. Elle aime évoquer cette grande féministe sénégalaise, militante syndicale, Mme Saye Seck, qui se bat courageusement à Dakar contre l'excision et les mariages forcés ou arrangés. « Mais, reconnaît-elle, le chemin est encore long parce que les hommes chez

nous ne veulent pas rompre avec cette tradition qui les arrange. Si je milite au GAMS (Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles), c'est pour qu'on en finisse avec les violences faites aux femmes. Je ne veux pas que mes filles endurent à leur tour ce que j'ai supporté. »

Mustapha Saadi, fondateur de l'association des Juristes berbères de France : « Nous constatons un retour en arrière »

Ancien président de l'association des Juristes berbères de France (il en est toujours l'administrateur), maître Mustapha Saadi déclarait en mars 2002¹ : « Nous avons pensé qu'après trente années d'immigration et de modernisation, les femmes allaient progressivement choisir leur vie. Or, nous constatons un retour en arrière, notamment chez les familles immigrées maghrébines ou africaines de France ou d'Europe. » Pourquoi ce recul ? Et pourquoi ce maintien d'une coutume incompatible avec la modernité ? « La question est complexe, reconnaît Mustapha Saadi. D'une part, un nombre croissant de femmes issues de l'immigration, mais aussi en Afrique noire, au Maghreb, en Asie, et partout dans le monde, sont capables de se séparer d'un homme qu'elles n'aiment pas, et d'assumer un divorce. D'autre part, on assiste paradoxalement à une fermeture, à une montée des intégrismes culturels et religieux, avec un retour à la tradition de la communauté qui s'auto-organise afin de maintenir les jeunes filles dans une position de dominées. » Pour Mustapha Saadi, ce retour en arrière s'explique essentiellement par l'exclusion, la ghettoïsation et la stigmatisation qui frappent les immigrés d'Europe : « Lorsqu'elles vivent entre elles, dans de grands ensembles périphériques sans âme, sans se sentir ni acceptées ni totalement intégrées, même avec un travail régulier, les communautés étrangères reproduisent, avec plus de force encore, les mauvais aspects du clanisme qui sévissent dans le pays d'origine. Elles s'accrochent à leur culture. Et, comme tous ces émigrés se sentent coupables d'être partis, ils entendent donner des gages forts de leur appartenance nationale à leur famille restée au pays. Accorder la main de sa fille à un proche compatriote est l'un de ces gages forts. Cela explique que les émigrés vivant en Occident sont souvent plus excessifs, plus fermés, et plus traditionnels que leurs compatriotes, et que les excès, coutumiers ou religieux, viennent aussi d'Europe. »

Rûsen Yildiz, 37 ans, turc, montreur d'ombres : « Pourquoi ma mère, qui n'avait jamais accepté son mari, a-t-elle perpétué la tradition pour ses enfants ? »

Âgé de trente-sept ans, le montreur d'ombres et poète Rûsen Yildiz, né dans la province de Sivas en Anatolie centrale (Turquie), est arrivé en France en 1974. Il a tenté de comprendre pourquoi sa mère, mariée à quatorze ans, et qui n'avait jamais accepté son mari, a perpétué cette tradition. Rûsen, qu'on a voulu marier à dix-sept ans avec une fille de la famille de son père restée en Turquie, a finalement refusé parce que, dit-il, « un mariage est le fruit d'un libre choix »... « En fait, nos mères perpétuent cette tradition, même si elles en ont été victimes, parce que c'est le seul rôle qui leur est attribué dans la société traditionnelle anatolienne. Elles y trouvent un rang, une fonction. Chez nous, cette coutume touche également les familles arméniennes, pourtant chrétiennes. » Rûsen Yildiz souligne aussi combien l'arrivée des belles-filles redonne du pouvoir à la mère : « Celles qu'on appelle les brus deviendront les "esclaves" domestiques sur lesquelles la mère régnera à son tour. Grâce à ses brus, elle passera d'une situation de dominée à celle de dominatrice et de reine dans sa maison. » Rûsen ne juge pas ses parents. Il cherche surtout à comprendre sans admettre : « Quand j'ai refusé de me marier, j'ai rompu avec ma famille. J'ai souffert de cette rupture, souffert également de passer au sein de ma communauté pour un "traître". Aujourd'hui, grâce à mon art, mes spectacles de théâtre d'ombres, j'ai dépassé cette souffrance intérieure. Je me suis réconcilié avec ma famille. Je vis avec une Franco-Sicilienne, j'ai deux petites filles. » Bien qu'ayant résolu son propre problème, Rûsen n'en oublie pas pour autant sa mission : faire évoluer les mentalités. Et lutter contre les mariages forcés en se servant du théâtre traditionnel, où son personnage principal, Karagöz¹, une sorte de guignol turc, n'hésite pas à secouer les préjugés et les traditions, sans toutefois porter de jugement moral.

1. *Le Monde* du 8 mars 2002.

1. Pour en savoir plus : <http://karagoz.free.fr>

MARIAGES ARRANGÉS OU FORCÉS = VIES BRISÉES

Forcé ou arrangé : perversion de la sémantique, détournement du mot. Au terme de notre enquête, nous sommes convaincus que, forcée ou arrangée, ce type d'alliance ne conduit généralement qu'à des vies brisées. Et s'il existe des unions arrangées qui peuvent connaître des fins heureuses, il n'en reste pas moins que la majorité de ces mariages, auxquels manque le plein consentement d'au moins un des deux conjoints (généralement la femme), se soldent par des échecs, ou, au mieux, des regrets.

Sonia, la trentaine, capverdienne : « J'ai fini par aimer mon mari. Pourtant, je regretterai toujours d'avoir arrêté mes études »

À titre d'exemple, une rencontre nous a particulièrement marqués. C'était en septembre 2006, dans une maison de quartier à Moissy-Cramayel (Seine-et-Marne). Fatou Diouf, coauteur de ce livre, était venue raconter sa propre histoire devant un auditoire composé en majeure partie d'Africaines et de Maghrébines. À la fin de son intervention, Sonia, la trentaine, a pris la parole : « Au Cap-Vert où je suis née, mes parents m'ont mariée à un voisin. Le mariage avait été arrangé par nos deux familles. Je ne connaissais pas bien ce garçon, nous avons grandi dans le même quartier sans nous fréquenter, joué quelquefois ensemble quand nous étions enfants, mais sans plus. Je n'avais aucun amour pour lui. Par respect pour la tradition, j'ai consenti. Fort heureusement, tout s'est bien déroulé. Et, peu à peu, j'ai fini par aimer mon mari. Mais aujourd'hui, j'éprouve un fort regret. Celui d'avoir arrêté mes études pour me consacrer à mon foyer, afin de mieux assurer mon rôle d'épouse et de mère, conformément aux traditions de chez nous. Nous avons deux filles et j'ai déjà prévenu mon mari : ce sont elles qui choisiront leur mari, et pas question

qu'elles arrêtent leurs études après leurs noces. »

Rania, 20 ans, tunisienne : « J'étais sûre que mes parents feraient le bon choix pour moi »

À dix-sept ans, lorsqu'elle s'est mariée dans un village proche de Tunis, Rania ne pouvait pas, elle non plus, imaginer de mariage sans l'entremise des parents : « Chez nous, c'était ainsi depuis des générations. Ma grand-mère s'était mariée comme ça, ma mère aussi, et mes grandes sœurs de même. En 2005, quand mes parents ont choisi Zinedine, j'étais sûre qu'ils l'avaient fait pour mon bien. Il ne pouvait en être autrement, puisqu'ils m'aimaient. J'avais totalement confiance en eux, ils ne pouvaient pas se tromper, c'était le bon choix. Eux, mes frères, mes oncles, mes tantes m'avaient décrit mon mari comme un garçon sérieux, travailleur, respectueux et très croyant. À leurs yeux, il était le mari idéal et un père parfait pour nos futurs enfants. Tout heureuse, j'ai dit oui, prête à me donner et à aimer. Hélas, les choses se sont gâtées. Zinedine était paresseux, violent et buvait en cachette. Je n'ai pas de travail, je sais à peine lire et écrire. Totalement dépendante, je dois depuis supporter ce fardeau. » Compensation tardive. Il y a quelques mois, Rania a découvert la sexualité dans les bras d'un autre homme. Elle se déclare heureuse d'avoir connu les plaisirs du corps, mais, comme il est hors de question qu'elle quitte son foyer ou divorce, elle tremble de peur. Que se passera-t-il si son mari perçait ce secret ? « Au mieux, ditelle, je serais répudiée, ma famille au bled me tournerait le dos. Au pire, mon mari me tuerait. »

Amanullah, 21 ans, afghan : « Je ne sais pas comment on fait les enfants »

L'histoire qui suit met en scène un homme. Elle est tout aussi édifiante. En février 2002, peu après l'intervention des troupes occidentales contre les talibans en Afghanistan, Charles-Arnaud Ghosn, coauteur de ce livre, a rencontré Amanullah à la frontière afghano-pakistanaise, où il avait passé la nuit. Ce jeune soldat de vingt et un ans a cru pouvoir se libérer du fardeau qui pesait sur sa conscience auprès d'un journaliste étranger. Appelé à repartir le lendemain, ce dernier ne pourrait rien révéler de ce qui lui avait été confié. Amanullah a donc exposé son angoisse. Dans un mois à peine,

il épouserait Shiraz, sa jeune cousine de quatorze ans (appelons-la ainsi car il est interdit à un Afghan pachtoun, ethnique à laquelle Amanullah appartenait, de révéler le prénom de son épouse. C'est une affaire d'honneur). Il n'éprouvait aucune attirance pour Shiraz. Mais, comme l'exigeait la loi du clan, il ne pouvait refuser ce mariage. Pire, sans expérience sexuelle, il avait demandé au journaliste « dans quel trou introduire son sexe pour faire des enfants à sa jeune épouse ». Les recommandations dispensées au militaire n'ont sans doute pas suffi à transformer cette union non consentie par les époux en succès. Ni à améliorer les relations du couple. Quelle vie pour Amanullah et sa femme ? Quel avenir pour 99 % d'Afghans ainsi mariés ? Surtout pour les femmes qui, contrairement aux hommes, ne peuvent prendre le risque d'une aventure extraconjugale.

L'intérêt du groupe prime toujours sur celui de l'individu

« S'il existe une différence entre mariage forcé et mariage arrangé, elle se situe dans la forme, explique cette jeune femme qui a grandi en France dans une famille malienne et qui a été victime d'un mariage arrangé. Dans le mariage forcé, les parents imposent un conjoint sans tenir compte des sentiments de leur enfant. Dans le mariage arrangé, la fille (ou plus rarement le garçon) se tait et accepte. Mais ce "oui" n'est que la conséquence d'une pression morale, sociale, familiale, poursuit la jeune femme. Car, sur le fond, le résultat est identique : la personne n'a pas eu le choix de son conjoint. » Reconnaisant que certains mariages arrangés sont des réussites, elle ajoute aussitôt que ces succès sont dus à une logique de groupe. « Les sociétés occidentales placent la liberté individuelle au cœur de tout, alors que d'autres, en Afrique notamment, choisissent de privilégier l'intérêt du groupe. Mais il n'est pas dit qu'il en sera toujours ainsi. »

Une question importante subsiste : pourquoi ces filles, ou ces garçons, se résignent à partager leur vie avec quelqu'un qu'ils n'aiment pas ? « En ce qui concerne les filles (ce type de mariage les concerne à 95 %), la question du refus, du libre choix ne se pose même pas, répond-elle, car, dans certaines cultures, les enfants ne peuvent pas prendre part au choix du mari ou de l'épouse. Certes, l'amour existe, une fille, un garçon peuvent tomber amoureux l'un de l'autre. Mais elle ou il sait que, tôt ou tard, il lui faudra renoncer à son désir et suivre l'intérêt du réseau familial. »

En Afrique, un Peul épouse une Peule, mais, au Sénégal, le père accordera en priorité sa fille à un Peul du Sénégal et non de Guinée et,

mieux encore, à un Peul de la région et du village d'où est originaire la famille. Au Maghreb, une Berbère ne peut épouser qu'un Berbère de sa région. En Turquie, un Turc ne s'unira jamais avec une Kurde. Dans un pays comme le Liban, où il vit une partie de l'année, Charles-Arnaud Ghosn a constaté que les gens ne demandent jamais comment est le mari ou la femme, mais de quelle famille il ou elle est issu. Au pays du Cèdre, où cohabitent sans jamais vraiment se mélanger dix-sept religions (treize confessions chrétiennes et quatre musulmanes), on est d'abord d'une famille et d'un village avant d'être citoyen libanais. Les mariages intercommunautaires sont rares. Et ces derniers se nouent, sauf exception, toujours dans le drame et le déchirement des familles. Un cas de figure que l'on retrouve avec encore plus de force en Irak, en Jordanie, mais aussi dans les pays d'Asie centrale ou du sous-continent indien, où le clan familial et religieux comble l'absence de l'État. « Se marier avec un membre de son clan, assure Wahda Charara¹, c'est l'assurance d'une retraite paisible pour ses vieux jours. »

La peur d'être renié

Le deuxième motif de consentement est lié à la peur des représailles. La crainte d'être renié, écarté du clan familial. « Ces représailles ne sont pas nécessairement violentes, insiste la jeune femme. Elles s'expriment souvent par un regard qui vous fait comprendre que vous n'êtes pas la bienvenue. Quand le groupe se réunit autour de la table commune, on fait sentir à la "rebelle" qu'elle n'est pas à sa place. Il lui faut s'écarter. Avec le temps, beaucoup finissent par céder, et acceptent le prétendant. La langue soninkée possède un mot terrible : *Ratanté*. La *Ratanté* est celle qui a été chassée. *Ratanté* signifie : "Ne t'approche pas de nous car tu n'as pas respecté tes parents." Même immigrées, alors que les filles ont sous les yeux d'autres modèles (occidentaux notamment) qui contredisent l'autorité parentale, elles restent dans ce chantage affectif. »

L'Occident n'est pas seul à contester ces mariages prétendument arrangés. Dans les pays émergents eux-mêmes, où ce type d'union est coutumier, les jeunes générations sonnent l'heure de la rébellion. Dans l'ouvrage *Les Mariages forcés, conflits culturels et réponses sociales*¹, le sociologue Gérard Neyrand écrit : « Il est devenu socialement inadmissible qu'un mariage ne soit pas consenti et, de ce fait, fondé sur le sentiment amoureux. Et qu'une relation sexuelle puisse être imposée. » Au cours de ces dernières années, les notions de liberté individuelle, du « je » qui a pris le pas sur le « nous », ajoutées au

discours sur l'égalité entre hommes et femmes, ici comme ailleurs, au Nord comme au Sud, tous ces éléments concourent à torpiller ce type de tradition. Si le mariage coutumier est, nous l'avons vu, loin d'avoir disparu, de plus en plus de jeunes filles refusent un conjoint non choisi.

Et combien de jeunes hommes sont concernés par ces unions arrangées ? Les différentes ONG et associations qui travaillent sur cette problématique estiment qu'ils représentent 5 à 10 % de l'ensemble. « Chez nous en Turquie, explique Zeliha Alkis, de l'association Elele, les garçons subissent les mêmes pressions familiales, pour se marier avec la bru idéale choisie par les parents. L'immense majorité des hommes s'inclinent devant la volonté des anciens. Souvent, l'union est scellée par les deux familles dès la petite enfance. Une fois la parole donnée, on ne peut pas la reprendre, c'est une affaire d'honneur. Reste que l'homme, même marié contre son gré, peut continuer à mener une vie extérieure, voire entretenir une maîtresse, tandis que l'épouse est condamnée, elle, à rester entre les quatre murs de la maison et à s'occuper des enfants. » Mady Sidibé, franco-sénégalais et médiateur dans une municipalité de la banlieue sud de Paris, met en exergue un autre aspect néfaste du mariage arrangé des garçons : « Le jeune aime parfois une autre fille du village. Et, comme il est obligé d'accepter, par respect du droit coutumier, l'épouse qu'il ne désire pas, il se venge en maltraitant cette dernière pour des raisons futiles. »

1. Wahda Charara, sociologue à l'université libanaise de Beyrouth, est l'auteur de plusieurs ouvrages sur la société libanaise et collaborateur au journal arabe *Al Hayat*.

1. Gérard Neyrand, Abdelhafid Hammouche et Sahra Mekboul, *Les Mariages forcés, conflits culturels et réponses sociales*, La Découverte, 2008.

RELATIVISME CULTUREL ET ETHNOCENTRISME

Des fléaux à combattre

« C'est leur culture. C'est ainsi depuis des siècles ! Pourquoi voulez-vous qu'ils changent ? » Combien de fois n'avons-nous pas entendu ces mots ? Une affirmation contre laquelle nous nous élevons, car les cultures évoluent. De ce point de vue, il serait bon de rappeler ici que, dans notre Europe démocratique, les mariages arrangés furent aussi une tradition jusqu'à l'aube des années 1950, où ils disparurent avec l'apparition du féminisme. Nous avons vu aussi qu'un grand nombre de femmes vivant dans les pays touchés par cette pratique coutumière la refusent. Ce pseudo « droit à la différence culturelle » est une stupidité, un non-sens, lorsqu'il touche à l'intégrité physique et morale de la personne humaine. Une sottise justifiée à tort dans ce cas par le « relativisme culturel ».

**Christine Jama, directrice de Voix de femmes :
« Il est aberrant d'affirmer qu'on ne peut rien y
changer sous prétexte que c'est culturel »**

« Le relativisme culturel est un concept initialement généreux de lutte contre l'ethnocentrisme (la primauté d'une culture sur toutes les autres) qui pose comme principe qu'il est impossible de juger les cultures parce que tout jugement est ethnocentrique par nature », écrit Christine Jama, directrice de Voix de femmes¹. « L'objectif semble louable lorsqu'il s'agit de répliquer à l'impérialisme et à l'uniformité culturels imposés par l'Occident au reste du monde, reconnaît la directrice de Voix de femmes. Mais, ajoute-t-elle, refuser de dénoncer une pratique dite culturelle portant atteinte à l'intégrité physique et morale d'une femme risque de justifier des violences et

discriminations sexistes. » Christine Jama dénonce avec force l'aberration de l'argument de la culture pour justifier la violence du mariage forcé : « Nous viendrait-il à l'esprit d'accepter qu'une petite Camille, franco-française, soit victime d'un mariage forcé au nom d'une tradition culturelle ? Non ! Alors pour-quoi accepterait-on qu'une Fatimata ou une Malika se voient imposer un mari contre leur gré, au nom d'une coutume locale séculaire ? Une telle argumentation sousentend que ces filles ne sont que des citoyennes du monde de seconde zone. Et qu'il existerait donc des nations et des peuples barbares, incapables d'entrer dans la modernité, fermés à toute évolution. » La présidente de Voix de femmes, qui qualifie ces attitudes aberrantes « d'irrespect envers la citoyenneté universelle », se revoit quémendant dans un ministère un visa de retour pour une jeune fille mariée de force, séquestrée au fond d'un village kabyle, et le fonctionnaire de lui rétorquer : « Les femmes arabes sont versatiles. C'est comme les femmes battues, elles finissent toujours par revenir chez leur mari. » Elle cite aussi le cas de cette assistante sociale française de la banlieue parisienne qui, apprenant qu'une jeune Turque de dix-huit ans élevée en France s'était mariée contre son gré au pays de ses parents, fit ce commentaire stupide : « En Turquie, elle aurait été mariée à quatorze ans, nous avons gagné quatre ans. » Question : « Les filles d'aujourd'hui, turques, maghrébines, africaines ou pakistanaïses, doivent-elles payer le prix du manque d'intégration de leurs parents ? » s'interroge Christine Jama qui s'indigne à juste titre contre ceux qui refusent l'idée d'évolution culturelle : « L'histoire de l'humanité abonde de réformatrices et de réformateurs ayant refusé d'obéir servilement aux règles sociales. Il est des musulmans qui rejettent la polygamie, la répudiation et le voile. Je voudrais évoquer aussi ces femmes, plus nombreuses qu'on ne l'imagine, absentes des tribunes du féminisme musulman, qui ont le courage d'affirmer le droit à l'éducation pour les filles, l'accès à la contraception, au libre choix d'un mari, à la sexualité (même hors mariage), voire à l'homosexualité. »

Dans son livre *La Fiancée importée*, l'écrivaine kurde Necla Kelek écrit : « Je ne comprends pas que le respect des particularités culturelles passe avant le respect de l'article 2 de la Loi fondamentale : "Chacun a droit à la vie et à l'intégrité de la personne"¹. » Les mots de cette femme de lettres, née au Kurdistan turc, une région où les mariages sont forcés (ou arrangés) à 98 %, démontrent bien l'ineptie du relativisme culturel dans ce cas précis.

Ainsi, dans notre enquête, nous avons rencontré quantité de femmes (et quelques hommes) originaires du Maghreb, d'Afrique noire, du Proche et du Moyen-Orient, du sous-continent indien qui, sans renier leur culture, refusent totalement cette pratique du mariage

forcé qui les bafoue et les humilie.

Diaminatou, 21 ans, malienne : « Le dimanche à Bamako, c'est le jour du mariage... Moi, je suis partie le samedi pour échapper au dimanche »

Ne croyons pas que ces rebelles, à l'instar de Necla Kelek, ne figurent que parmi les élites. On en trouve aussi parmi les jeunes filles sans diplôme universitaire, n'ayant jamais vécu en Europe. Ainsi, Diaminatou, jeune Malienne de vingt et un ans, rencontrée à l'association Voix de femmes, qui a fui son pays, voilà cinq ans, pour ne pas être unie à celui que sa famille entendait lui imposer. Simple couturière, voici le texte fort et déchirant qu'elle écrivait en 2008 pour illustrer un opuscule publié par l'association qui la défend¹ :

Le dimanche à Bamako, c'est le jour du mariage.

Le dimanche à Bamako, c'est le jour du...

MOI

Je suis partie le samedi pour échapper au dimanche,

MOI, je ne veux pas parler d'avant,

Je ne veux pas prononcer le mot.

Chez nous, ils disent que je fais honte à ma famille

Et peut être aujourd'hui, j'ai un peu honte.

Mais NON,

On ne peut pas gaspiller sa vie comme ça.

Même si on me dit que je suis une sorcière

Alors, je suis venue ici

Je ne regarde personne

Je ne rigole pas

Avant j'avais peur qu'on vienne me chercher

Aujourd'hui je voudrais parler à ma mère

Juste un mot

Qu'elle soit un peu d'accord avec moi

Qu'elle me donne des conseils

Qu'elle prenne de mes nouvelles

Qu'elle dise je pense à toi

Qu'elle dise est-ce que tu vas bien

Un jour, ma mère me reparlera

Un jour, je pourrai retourner au Mali pour la voir

Un vieux monsieur qui voulait... avec moi.

Je voudrais le voir, et lui crier dessus jusqu'à ce que je n'aie plus de force.

Sira Sissoko, 36 ans, malienne, présidente fondatrice de l'Association pour l'entraide des femmes : « C'est terrible de dormir toute sa vie avec un homme qu'on n'aime pas »

Aujourd'hui, dans les pays concernés, ce ne sont plus seulement des individualités qui dénoncent, mais des groupes qui se forment. À Bamako, l'Association pour l'entraide des femmes a été fondée en 1998 par Sira Sissoko, trente-six ans, mère de trois enfants. « Le mariage forcé est, en ce ^{XXI}^e siècle, une pratique inadmissible, quel que soit le continent où l'on habite, s'emporte Mme Sissoko. Certes, autrefois, les gens étaient igno-rants. Ils ne pensaient pas au bonheur de leurs enfants. Mais aujourd'hui, avec la télévision, Internet, cette coutume n'a plus lieu d'être. Or, elle perdure, particulièrement au Mali. C'est pourquoi j'ai fondé en 1998 mon association à Bamako. Mon but était de venir en aide aux jeunes filles qui subissent cette contrainte. »

Mme Sissoko reconnaît pourtant que, dans son pays, « il n'est pas facile d'annuler ces mariages, parce que la fille est fiancée dès sa naissance et que son futur mari, généralement plus âgé, a accumulé au moins dix ou quinze ans de travail avant de se marier. Il a apporté une dot importante aux beaux-parents et, en cas de refus de la fille, il faut rembourser... Quand une fille vient me confier qu'elle ne veut pas se marier, je tente d'inter-venir auprès de ses parents afin de leur expliquer que jamais cette union ne rendra leur fille heureuse. Je cherche des mots forts. Je leur dis que si leur enfant allait jusqu'au suicide, ils seraient responsables de sa mort. Les parents sont sensibles à cet argument. Ils aiment leurs enfants ».

« Chez nous, trop de femmes subissent ces mariages, conclut Sira Sissoko. En silence, par respect de la tradition, sans penser à leur propre bonheur. Récemment, l'une d'elles m'a confié, à la mort de son mari, qu'elle n'avait jamais connu le plaisir. C'est terrible de dormir toute sa vie avec un homme qu'on n'aime pas.

Je pourrais aussi vous parler d'Hawa, dix-huit ans, qui a fui en Guinée avec l'homme de son cœur. Pour elle, c'était la seule solution pour vivre et avoir des enfants avec lui. Une autre fille, Oumou, a eu un enfant avec l'homme de son choix pour éviter le mari que ses parents lui destinaient. Mais, en l'apprenant, ces derniers ont précipité le mariage avec l'élu de leur choix. Oumou m'a contactée, mais elle habite un village éloigné de Bamako et, faute de moyens, je n'ai pas pu aller la rencontrer. Notre combat ici n'est pas facile. Pourtant, peu à peu, des femmes comprennent notre lutte et viennent nous rejoindre. Mais le mouvement reste très lent. »

En Inde, aujourd'hui, les petites filles se battent pour ne pas être mariées contre leur gré

Partout ailleurs, des femmes comme Sira Sissoko agissent délibérément pour mettre un terme à cette coutume. En Inde, une ancienne volontaire de l'association Asmae (association de sœur Emmanuelle), Kristalna Perrody, nous a cité l'histoire de Mala, une gamine de douze ans qui a osé dénoncer le mariage auquel ses parents voulaient la contraindre. Aujourd'hui, insiste cette travailleuse humanitaire, d'autres petites Indiennes se dressent contre ces coutumes dont elles sont les victimes. Au Yémen, la petite Noyoud, huit ans, s'est sauvée de la maison de son mari âgé de trente ans. Un juge yéménite l'a cachée quatre jours et a fait incarcérer son père et son mari. Au Rwanda, Donatine, mariée à quinze ans, explique que sa grand-mère de soixante-cinq ans lui a fait prendre la pilule pour qu'elle n'ait pas d'enfants avec l'époux qu'elle n'aimait pas. Autant d'exemples qui montrent que, dans le monde entier, le mariage forcé est ressenti comme une atteinte à la dignité humaine et qu'il n'est pas combattu seulement par les associations occidentales.

1. « Femmes et relativisme culturel, un instrument de reproduction des discriminations et violences sexistes », Mémoire universitaire de Christine Jama, directrice de l'association Voix de femmes.

1. Necla Kelek, *La Fiancée importée*, éditions Jacqueline Chambon, 2005.

1. Recueil de l'association Voix de femmes, *Quel choix face à un mariage forcé ?*, éditions In Libro Veritas, 2008. Tél. : 01 30 31 55 76. voixdefemmes@wanadoo.fr, www.association-voixdefemmes.fr

LES DIFFICULTÉS DE CELLES QUI ONT OSÉ DIRE « NON ! »

« Personne ne peut se rendre compte et imaginer ce qu'est un mariage forcé, s'il ne l'a pas vécu, explique Fatou Diouf, qui parle en connaissance de cause. Remise en question de la liberté de conscience, mépris de la condition féminine. Discrimination, violence psychologique aux conséquences désastreuses. Le jour de la consommation du mariage, il faut coucher de force avec une personne dont on ne veut pas. Et ce viol se répète jour après jour. Tout ça pour des raisons d'honneur et de tradition ! »

La douleur de l'isolement

Elles sont de plus en plus nombreuses à dire non, à avoir le courage du refus, malgré les difficultés que cela représente dans les cultures dont elles sont issues. Ces pas de géant se révèlent d'une utilité capitale pour changer coutumes et mentalités. Elles ont eu le cran d'affronter les conséquences de leur révolte. Mieux encore, surmontant leur haine, certaines sont même parvenues à maintenir le lien avec leurs parents. Une relation essentielle pour éviter, d'une part, la douleur de l'isolement, et d'autre part, faire évoluer les coutumes claniques vers des visions plus actuelles, plus modernes, et faire comprendre aux générations antérieures que les femmes ne sont plus des marchandises dont on dispose au gré des intérêts familiaux. Mais la rébellion a un prix. Après le refus commence un long combat, et surgissent les obstacles. Partir, certes, mais où aller ? Au sein de la famille ? Pas question ! Oncles, tantes, grands frères, grandes sœurs, cousins, cousines sont généralement solidaires du clan. Parfois, la jeune femme peut trouver refuge chez son amoureux si elle en a un. Mais, exposée aux repréailles familiales, elle doit vivre la peur au ventre, dans la clandestinité totale. Restent les foyers : ce type

d'hébergement pose un vrai problème. Seldi, une Indo-Pakistanaise, nous a expliqué que, dans le foyer en France qui l'avait accueillie, après son refus du mariage, elle avait dû côtoyer pendant trois mois des délinquantes caractérielles et violentes. Des filles avec lesquelles elle ne se sentait aucun lien. Entre les quatre murs de sa chambre, elle déprimait plus encore que dans sa famille, où s'exerçait pourtant une pression morale constante pour lui faire accepter ce mariage. « J'aurais pu moi aussi être entraînée dans la spirale de la marginalisation », conclut-elle.

Trouver les personnes qui vous écoutent

Deuxième problème : trouver l'association qui va vous venir en aide. En France, en Europe, il en existe un certain nombre, mais la victime, dans la plupart des cas, ignore leur existence. Il faut donc identifier la personne de confiance qui va vous écouter, vous comprendre et vous diriger vers la bonne porte. Souvent, c'est un enseignant, ou encore une assistante sociale. Réservées, les filles sont peu enclines à exposer leurs problèmes sur la place publique. Obéissantes à l'égard de leurs parents, elles éprouvent un mal fou à placer des mots sur leur souffrance, et à l'exposer à un tiers. Les victimes portent le poids de la culpabilité, se sentent responsables, sont déstabilisées. « On se pose la question : pourquoi mes parents m'ont fait ça ? Ai-je été une si mauvaise fille ? Vous grandissez dans une famille qui vous aime, que vous aimez et puis, du jour au lendemain, c'est le piège, l'interdiction de vivre sa vie comme on l'entend. Vous vous demandez alors : qu'est-ce qui s'est passé ? Qu'avez-vous fait pour mériter ça ? Comme vous vous imaginez fautive, vous préférez vous taire. Vous avez peur d'exhiber votre vie devant un inconnu, qui risque de vous juger. Il y a aussi la crainte que votre famille soit montrée du doigt par des étrangers. »

Pourtant, confie Jacqueline, « c'est en parlant qu'on s'en sort... Au Sénégal, où mon père m'avait envoyée pour me marier à un oncle plus âgé, j'ai eu la chance de rencontrer une assistante sociale, qui m'a aussitôt mise à l'aise. J'ai pu lui raconter mon histoire en toute confiance. Quelle libération ! Ç'a été une renaissance, marquée par le désir soudain de reprendre ma vie après m'être débarrassée de ce fardeau. Vous vous rendez compte alors que vous avez bien fait de vous ouvrir, pour vous-même mais aussi pour les autres, les petites sœurs confrontées au même risque. »

« On se sent de nouveau utile », raconte un autre témoin... « Pour être passée par tous les stades de la victime : mutisme, prostration,

rébellion intérieure, culpabilisation, désespoir, je me rends compte combien la délivrance de la parole est capitale. En 2002, un journaliste d'un quotidien populaire¹ a publié mon histoire, se souvient Fatou Diouf. Dans son article, il avait tout révélé. Ma véritable identité, la ville où habitaient mes parents, l'endroit où je m'étais réfugiée. Des aspects de ma vie intime. Mon père s'est reconnu et m'a aussitôt appelée à mon travail. Dans la famille, cela a provoqué un véritable scandale, de quoi faire hurler certaines militantes d'association, qui, invoquant la protection de la personne, se sont offusquées que cet article mette en cause l'intimité des miens et porte atteinte à leur réputation. Il est vrai qu'un père, des frères, une mère peuvent en souffrir. Mais la victime, y a-t-on pensé ? Il est important pour elle qu'elle sorte de sa condition de résignée pour passer à l'offensive. Si c'était à refaire, je recommencerais. Car cet article a renforcé ma détermination à dénoncer ouvertement, sans retenue. Des victimes m'ont aussi sollicitée par la suite, à l'association Femmes solidaires où je travaille, en m'assurant que mon histoire leur avait donné le courage de se battre. »

Il faut ensuite vivre, manger, poursuivre ses études ou trouver un emploi. La plupart des victimes, qui ont osé dénoncer, survivent avec un contrat jeune majeur, soit une allocation de trois cents euros par mois environ jusqu'à l'âge de vingt et un ans. Pour se loger, elles ont recours aux foyers, avec les problèmes que nous avons exposés. Fatou Diouf explique que bien souvent les difficultés matérielles freinent les filles. Mais, au-delà de ces contingences, se dressent des obstacles bien plus pénibles encore.

Le premier, et non des moindres, consiste à supporter la solitude. Beaucoup de jeunes femmes, qui se sont confiées à nous, ont souffert d'être coupées de leur famille, qu'elles continuent d'aimer : « Chez nous, en Afrique, nous vivons constamment ensemble, confie Janna, une chrétienne érythréenne de vingt-trois ans. Du jour au lendemain, se retrouver seule dans une chambre sans ses frères, sans ses sœurs, manger le soir sans personne pour partager le repas, ne plus pouvoir dire papa ou maman au moment des fêtes, tout cela me rendait folle. Qu'est-ce qui m'a donné la force de tenir ? Autour de moi, je voyais craquer quantité de filles dans la même situation. Elles appelaient leurs parents au bout de quelques semaines, et acceptaient le mariage imposé. »

La culpabilisation

Autre problème, celui de la culpabilisation. Étrangement, les

jeunes filles qui vont à l'encontre de la décision familiale éprouvent le sentiment d'avoir trahi leur famille. D'abord libérées, elles ressentent peu à peu un sentiment de honte : « C'est plus fort que toi. Ça te rattrape, que tu le veuilles ou non, dit Salma, vingt-cinq ans, jordanienne réfugiée à Beyrouth. Au bout d'un moment, et de plus en plus, tu te demandes si tu as bien fait de dire non, car pèse sur toi l'impression forte d'avoir plongé tes parents dans l'embarras. Que vont penser les gens du village, du voisinage, du quartier ? À leurs yeux, ton père que tu continues d'aimer passera pour un faible, incapable de se faire respecter. Et toi, pour une prostituée. »

C'est pourquoi rares sont les victimes qui portent plainte contre leurs parents, même lorsqu'elles y sont encouragées par l'administration et par certaines militantes d'association. Touria, par exemple, séquestrée par son père au Maroc à l'âge de vingt-sept ans et contrainte d'épouser un cousin, a toujours refusé de traduire son père en justice, malgré tout ce qu'il lui avait fait subir : « Enfant, il m'a aimée, gâtée, je n'ai jamais manqué de rien. J'ai été une petite fille heureuse », se justifie-t-elle. Parmi toutes ces femmes victimes rencontrées, seule Jacqueline (qui a témoigné p. 38) a osé alerter les juges. Mais contre son mari, pas contre ses parents.

Dans l'ensemble, pourtant, même si elles ont été trahies par leurs proches, les victimes aiment profondément leur famille et gardent au fond d'elles-mêmes l'espoir de renouer des liens avec leur communauté. L'appel du sang est plus fort que tout.

1. *Le Parisien* du 15 février 2002.

DES FAITS NOUVEAUX

Se marier pour les papiers

Dans le Pas-de-Calais, où nous l'avons rencontrée, Mariam explique : « J'ai fui mon pays d'origine à vingt ans pour éviter un mariage dont je ne voulais pas. Après des années de galère, je me suis tranquillement installée dans le Nord de la France. J'ai un titre de séjour, un travail, un appartement. Et je me suis réconciliée avec les miens. Quand je retourne au Maroc, chaque été, pour les voir, je reçois toujours une ou deux demandes en mariage. Aux hommes qui viennent demander ma main, je dis : "D'accord, mais je reviens vivre ici au bled avec toi, et nous vivrons avec ce que tu gagnes." Ma repartie les refroidit, et tempère immédiatement leur volonté de m'épouser. »

Durant ces dernières années, le durcissement des lois sur l'immigration, la difficulté d'obtenir des titres de séjour pour les étrangers a fait apparaître un phénomène nouveau : le « mariage pour les papiers ». Le processus est simple : une fille (voire un garçon) née en France, et possédant donc la nationalité française, se marie avec un conjoint du pays d'origine de ses parents qui, par cette union, obtient lui aussi, grâce au regroupement familial, la nationalité de son épouse. Le marché du « mariage pour les papiers » se développe : « Dans certaines cités de banlieue, le mariage de ressortissants africains, turcs, maghrébins, pakistanais, etc., avec les jeunes filles de nationalité française se monnaient au prix fort, remarque Murielle Charlet, coordinatrice départementale de l'Essonne de l'association Femmes solidaires du 91¹. »

Dans la cité Saint-Hubert, à Sainte-Geneviève-des-Bois, au sud de Paris où je tiens ma permanence, les sommes peuvent monter jusqu'à douze mille euros. » Isabelle Gillette-Faye, directrice du GAMS, souligne, quant à elle, le durcissement des lois pour expliquer le phénomène. « Jusqu'à présent, l'attente pour obtenir la naturalisation

par mariage était de deux ans. Avec les nouvelles lois votées le 24 juillet 2006, il faut maintenant attendre quatre ans. » Cette législation accentue le processus des mariages de complaisance pour obtenir des papiers plus facilement. Certains en font un commerce fructueux, avec un barème de tarifs précis. C'est pour cela qu'aujourd'hui, dans les mairies et les consulats, les fonctionnaires font preuve d'une vigilance accrue.

Reste que l'obtention de papiers n'est pas du tout la première cause des mariages forcés. « Le premier motif des mariages forcés ou arrangés reste la préservation de l'identité, affirme Zeliha Alkis de l'association turque Elele. Et pas seulement de l'identité nationale, mais "villageoise". »

Même si les mariages monnayés existent et peuvent connaître un certain développement, les parents entretiennent d'abord la tradition « pour le bien de leur fille » et pour que celle-ci, comme le veut la coutume, reste dans le clan, afin que l'héritage ne soit pas dispersé. La volonté d'une régularisation n'intervient que bien après. Les filles considérées comme des passeports vivants ne sont donc pas des cas aussi nombreux que le laissent penser certains médias à sensation ou quelques politiciens misant sur la thèse de « l'envahissement de l'Europe par des migrants venus du Sud » pour apeurer leur électorat. L'amour parental est universel, les pères et les mères des pays concernés par le mariage coutumier portent une attention à leurs enfants au moins égale à celle des Occidentaux. Pour eux, le mariage arrangé est naturel. Aucun d'entre eux n'a envie de vendre sa fille. La quête d'une régularisation n'est pas un élément déterminant, juste une conséquence intéressante (voir le témoignage de Jacqueline p. 38). Selon Justine Rocherieux, permanente au GAMS, « la majorité des parents qui contractent un mariage forcé pour leur fille sont persuadés qu'ils sont sur la bonne voie. Ils se jugent respectueux de la tradition, du droit coutumier qui régit leur existence depuis des siècles. Il y a tout un travail de pédagogie à entreprendre auprès des adultes ». Toute la difficulté consiste à ne pas se poser en donneur de leçons.

Cela dit, il est incontestable qu'une jeune fille née en Europe de parents étrangers représente un attrait supplémentaire. À Elele (association turque présente en France et en Allemagne), des responsables avancent qu'une grande partie des jeunes filles sont promises depuis leur plus tendre enfance à des garçons du village d'origine de leurs parents. C'est un arrangement passé entre les familles depuis très longtemps. Parfois, la famille migrante a été aidée par la famille restée au pays et, en remerciement, promet d'unir leurs enfants dans l'avenir, pour renforcer le lien : « On parle d'une union entre gens de même culture. Mais c'est totalement faux ! s'emporte Zeliha Alkis, permanente à Elele. Quel rapport y a-t-il entre une fille

née sur le territoire français, scolarisée dans une école laïque et républicaine française et parlant parfaitement la langue, et un garçon né en Turquie dans un village anatolien et qui n'a jamais mis les pieds dans une ville européenne ? Ce type d'union est un non-sens. »

« La France, l'Amérique, l'Europe font rêver un grand nombre de jeunes des pays émergents, raconte Ramzy, un Algérien de Blida. Ma famille a projeté récemment de me marier avec une de mes cousines de Mantes-la-Jolie. La cérémonie aura lieu cet été, dans mon village de Kabylie. Ensuite, j'irai rejoindre ma femme en France. » Ramzy se défend pourtant lorsqu'on lui parle de mariage forcé. Il affirme que Mounia, sa future épouse, a accepté de son plein gré, et qu'ils formeront un couple heureux. Ramzy est chômeur, il n'a aucune formation. Sa future femme, résidant en France depuis plus de vingt ans, est bachelière et suit des études à l'université. Quelles études ? Ramzy ne le sait pas. Religieux, il se déclare en faveur du voile. Et lorsqu'on lui demande s'il obligera sa femme à le porter, il hésite et répond que tout dépend. Dépend de quoi ? Il reste muet. À mesure que la conversation progresse, nous comprenons que ce jeune homme n'a en fait qu'une seule motivation : quitter cette Algérie où il s'ennuie à mourir et où, selon ses propres mots, il n'y a rien à faire. La France le fait rêver !

Des filles aussi rêvent de partir. Et combien d'entre elles, dans des villages reculés d'Afrique, du Maghreb, de Turquie, du Proche-Orient, ont accepté l'idée de rejoindre un époux à Paris, New York, Londres, autant de villes et de pays qui les font fantasmer ? Ce dernier point est important, explique Sirra, capverdienne de trente ans, venue rejoindre il y a six ans son mari dans la région parisienne. « Je ne pouvais pas refuser car ma famille m'avait expliqué que, lorsqu'un homme vous permet d'obtenir des papiers, un statut et la possibilité de s'installer en France, ce qui est le rêve de beaucoup de jeunes filles de chez nous, il faut accepter même si on ne l'aime pas. » Par chance, Sirra déclare qu'elle a fini par aimer son mari.

Les mariages éphémères

Avec le phénomène des « mariages pour les papiers » apparaît aussi ce que Mustapha Saadi, juriste et fondateur des Juristes berbères, appelle les mariages éphémères. Des jeunes Français d'origine maghrébine vont se marier au bled. Leurs parents « négocient » le mariage avec une jeune fille à l'occasion d'un séjour dans leur pays d'origine. La cérémonie a lieu au pays de la mariée, puis la fille vient rejoindre son mari. Au bout d'un certain temps, l'homme se rend

compte que sa jeune femme ne correspond pas à ses désirs. Il la répudie alors, sous des prétextes fallacieux : elle ne fait rien, ne comprend rien, c'est une « salope », elle a un amant. Conséquence : l'épouse est renvoyée brutalement au pays. Or, revenir dans sa famille est une honte pour ces filles qui deviennent la risée du voisinage. Quant à leurs parents, ils passent pour des incapables n'ayant pas su éduquer leur fille pour en faire une « épouse obéissante ».

Ces hommes, ajoute Mustapha Saadi, « veulent épouser des filles soumises et vierges qui leur poseront moins de problèmes, pensent-ils, que des femmes françaises, nées en France. Depuis quatre ou cinq ans, on observe une augmentation de ces mariages en CDD ».

1. Femmes solidaires du 91, BP 30 064, 91703 SainteGeneviève-des-Bois Cedex. Tél. : 01 69 25 11 85/06 83 52 64 28.

SURTOUT NE PAS STIGMATISER UNE CULTURE !

Aminatatou, 20 ans : « Les gens pensent qu'on est moins civilisés là-bas »

Dans le chapitre 6, consacré au relativisme culturel, nous avons mis en lumière des hommes et des femmes qui, dans les pays pratiquant largement le mariage forcé, luttent résolument contre cet usage, dénonçant les traditions avec courage, sans craindre d'affronter le qu'en-dira-t-on des proches et du voisinage et le regard des autres. Dans l'émouvant ouvrage déjà cité, l'association Voix de femmes a recueilli des témoignages de victimes qui réfutent les idées reçues. Ces étonnantes confidences battent en brèche les préjugés des Occidentaux. Kelthouma, dix-neuf ans, raconte ainsi que c'est sa mère, habitant en France, et non son père au bled, qui a décidé de la marier. « Lorsque mon père a appris la nouvelle, il m'a aidée à revenir en France... » Plus loin, Aminatatou, vingt ans, écrit : « Les gens pensent qu'on est moins civilisés là-bas. N'empêche que mon frère au bled a tout arrangé pour que mon mariage ne se fasse pas... »

Rafikha, vingt-quatre ans, confie : « J'en ai marre d'entendre la mère de ma copine, celle qui est prof. Elle dit que, pour être née en France, j'ai développé la liberté dans ma tête. Mais est-ce qu'elle sait à qui je pense quand je m'endors le soir ? À ma grand-mère, une *moujahida*. C'est elle qui m'a donné le courage de dire non ! »

Asma Guenifi, ex-vice-présidente de Ni putes ni soumises : « Ceux qui émigrent sont souvent plus conservateurs que ceux qui restent dans leur pays d'origine »

Un grand nombre de militantes d'association de femmes affirment que ce sont les communautés émigrées en Europe qui sont porteuses du plus grand conservatisme. L'ancienne vice-présidente de l'association Ni putes ni soumises, Asma Guenifi, psychologue de formation, la trentaine, née en Algérie, mais vivant en France depuis 1998, le confirme : « Ce qui m'étonne, dit-elle, c'est que la pratique des mariages arrangés ou forcés est bien plus développée dans les communautés immigrées vivant en France ou dans un pays d'Europe que chez ceux qui restent au pays. » On retrouve ici les propos développés par Mustapha Saadi, le fondateur de l'association des Juristes berbères. « Dans mon propre cas, poursuit Asma Guenifi, lorsque ma famille s'est installée en France pour fuir les menaces terroristes à la fin des années 1990, j'y ai retrouvé cinq amis d'enfance, deux filles et trois garçons. Aujourd'hui, nous sommes tous mariés à des conjoints français que nous avons choisis. Et il n'y a eu aucune réticence de la part de nos parents, ils ont totalement accepté notre choix. Hélas ! poursuit la psychologue, pour les filles d'origine maghrébine, nées en Europe, les choses ne se passent pas aussi bien. On les unit souvent sans leur demander leur avis à un époux resté au pays. » Militante à l'association turque Elele, Pinar Hukum ne dit pas autre chose : « Les immigrés qui s'installent en France ont tellement peur de perdre leur identité turque qu'ils veillent encore plus à préserver nos traditions. Mais leurs filles fréquentent l'école laïque, ont des copains français, ce qui les effraie. Ils tremblent à la seule idée que leurs filles puissent perdre leur virginité avant le mariage et vivre en union libre avec un étranger, non musulman de surcroît. Pour eux, il y va de l'honneur de la famille... » Zeliha Alkis se souvient de son arrivée à Quimper (Finistère) avec sa famille turque : « Je n'avais pas un père ou une mère pour me surveiller, mais quatre cent cinquante personnes de ma communauté. Si je sortais le soir, mes parents savaient à quelle heure j'étais rentrée et où j'étais allée. C'est pesant, oppressant. Pour se libérer de cette tutelle, une fille doit faire preuve d'une grande volonté et se battre au quotidien. »

Ces trois témoignages, et bien d'autres encore présentés dans cet ouvrage, montrent qu'il ne faut pas stigmatiser une culture.

« Aujourd'hui, note la sociologue Asma Guenifi, ancienne vice-présidente de Ni putes ni soumises, les jeunes Maghrébines ont de moins en moins peur de trahir leurs parents en leur opposant une vraie résistance. Cela prouve, poursuit Mme Guenifi, qu'une culture n'est pas figée, elle évolue. » Elle cite alors le sociologue Pierre Bourdieu qui dénonce l'ensemble des croyances qui pétrifient les cultures en leur déniaient la faculté d'évoluer, de se remettre en question.

Marie-Thérèse Leblanc, assistante sociale à Bamako : « Rapprocher les deux cultures et faciliter le dialogue entre les filles et leur famille »

Ne pas juger les parents, discuter, expliquer, développer une approche pédagogique, tenter de réconcilier, sont les leitmotivs de Marie-Thérèse Leblanc, assistante sociale en poste dans différentes ambassades françaises en Afrique. Cette Française, qui connaît les cultures africaines pour avoir passé une grande partie de sa vie sur le continent noir, développe la thèse de l'approche systémique pour lutter contre les mariages forcés. En clair, il s'agit de rapprocher les deux cultures, africaine et occidentale, pour faire comprendre aux parents qu'ils se fourvoient en voulant marier leurs enfants ainsi, mais sans les juger et, surtout, sans les blesser. Durant toute sa carrière, Marie-Thérèse Leblanc s'est constamment efforcée, et s'efforce toujours, de jeter des passerelles entre Afrique et Europe. Dans ce cadre, elle a fondé en janvier 2002 à Dakar l'Association pour le développement interculturel (ADMICA). L'objet de cette association est, dit-elle, d'« harmoniser les deux manières de vivre et d'agir, notamment dans les affaires de mariages forcés, en rapprochant par le dialogue les deux cultures. Mon but était de ne pas détruire une culture au détriment de l'autre, mais de faire la synthèse des deux visions, de permettre leur communication. Dans mon travail d'assistante sociale au Sénégal, ou actuellement, au Mali, je dois chaque mois régler deux ou trois cas de mariages arrangés à l'ambassade de France. En m'appuyant sur la théorie de l'approche systémique, je m'efforce, premièrement, de faire comprendre aux parents la souffrance de leurs enfants, et, deuxièmement, d'expliquer à l'enfant l'incompréhension de sa famille. Mon but, c'était que la fille ne subisse pas le viol de l'union arrangée. Et, à l'opposé, les familles – et notamment le père – ne devaient absolument pas ressentir d'humiliation à cause du refus de leur fille. Il fallait à la fois respecter l'individu, comme en Europe, mais aussi la logique communautaire qui prévaut en Afrique ». À l'opposé de beaucoup d'associations de défense des droits des femmes en Europe et dans le monde occidental, où les militantes jugent et rejettent maladroitement des cultures venues d'ailleurs, Marie-Thérèse Leblanc a compris toute la richesse des cultures africaines et s'attaque donc spécifiquement aux coutumes néfastes, notamment le mariage forcé ou l'excision. « Cela requiert un énorme travail de pédagogie qui ne supporte aucun relâchement et exige du tact et de la sensibilité pour ne braquer personne. Mais il convient aussi de ne jamais s'écarter des objectifs premiers :

- la protection des jeunes filles ;
- leur soutien à long terme ;
- tenter de préserver le lien familial entre parents et enfants ;
- ne pas humilier le chef de famille.

En Afrique, conclut Marie-Thérèse Leblanc, les jeunes filles bénéficient d'une indépendance croissante. Bien que minoritaires, elles sont de plus en plus nombreuses à faire des études, à travailler et à déterminer elles-mêmes leur vie future. »

PARENTS-ENFANTS : UNE RELATION COMPLIQUÉE

« J'ai fait ça pour son bien. Ma fille a déshonoré mon nom »

Entre les victimes et leurs parents, la communication passe mal. Il existe un conflit de générations entre les anciens ancrés dans leurs coutumes et les jeunes élevés à l'heure du câble télévisuel et d'Internet. Aujourd'hui, au fond de l'Asie, de l'Afrique et du Moyen-Orient, les jeunes lisent, écoutent, regardent les mêmes émissions, pianotent sur les mêmes sites dans les cybercafés en pleine brousse, vibrent au son des mêmes chansons, partagent souvent les mêmes goûts musicaux. « Dans mes reportages, explique Charles-Arnaud Ghosn, je reste frappé par des visions de familles africaines, arabes, pakistanaïses ou afghanes, vivant dans des camps de déplacés, avec pour seul bien une télévision qui diffuse à longueur de journée des feuilletons américains montrant le modèle de la famille heureuse : la mère et le père au travail, la mère et les filles indépendantes qui n'hésitent pas à s'opposer au père. Ce modèle de couple, possédant généralement deux enfants, tient aujourd'hui lieu d'exemple dans des contrées traditionnelles où le taux de natalité baisse, où les filles vont de plus en plus à l'école et où les femmes travaillent. Cet état de fait a pourtant bien du mal à passer dans la mentalité des hommes et explique aussi des retours en arrière, ainsi que la résurgence d'une morale religieuse de plus en plus prégnante et un repli identitaire. Cette attraction pour la forteresse clanique s'explique par les peurs de l'incertitude et d'un avenir marqué par la mondialisation. Le mariage forcé ou arrangé fait partie de ces replis identitaires meurtriers. Il est aussi lié à la difficile relation entre les parents qui croient, sans aucune culpabilité, concourir au bien de leurs filles en leur choisissant un mari et les filles qui, à l'heure du village global, ont envie de vivre dans leur temps. »

Lettre à un père

La lettre qui suit, envoyée par une victime à son père, montre bien toute la difficulté de la confrontation entre deux visions du monde : une vision traditionnelle, marquée par la peur de l'ouverture, et une vision moderne, caractérisée par l'envie de se libérer de ces chaînes communautaires.

Cher papa,

Lorsque j'étais enfant, tu n'as jamais été sévère avec moi, c'est plutôt maman qui avait la main leste et qui me corrigeait souvent. Toi, tu étais distant, strict. Ton visage se fermait, tu avais un caractère rude. Tu ne parlais pas beau-coup. Moi, je n'osais jamais aller vers toi. Tu es arrivé seul du Bénin, en 1978. D'abord manœuvre sur un chantier naval dans une ville où parfois il neigeait. À force de courage, tu es devenu ouvrier qualifié, puis chef d'équipe. Maman t'a rejoint en 1980. Grâce à toi, je n'ai jamais manqué de rien, sauf de l'essentiel : des bisous, des câlins, de l'amour, quoi. Tu priais souvent sur ton tapis, en direction de La Mecque. Est-ce cette pratique qui t'a éloigné de moi ? Dieu te suffisait-il au point que tu pouvais te passer de ta fille ? Voulais-tu que, moi aussi, je sois une sainte ?

À partir de onze ans, je suis devenue comme une seconde épouse. Pas plus haute que trois pommes, je secondais maman. Nettoyant, brillant, allant faire des courses, repassant, m'occupant de mes cinq frères et sœurs. Jamais un moment pour m'évader, pour rêver comme mes copines que je fréquentais à l'école. Un jour, je m'en souviens, tu m'as fouettée avec un fil électrique. Tu m'avais surprise dans la rue à parler avec un Français. Plus je grandissais, plus j'avais le sentiment d'être une étrangère à tes yeux. Tu ne me regardais jamais. En fait, lorsque tu m'as annoncé que tu allais me marier à mon cousin resté au pays, j'ai compris que tu te moquais de mon bonheur, et que seul ton honneur et ton rang de chef t'intéressaient. Pour moi, ç'a été un déchirement. Je me suis révoltée. Je me suis enfuie pour échapper à mon sort que tu avais décidé à ma place. Je sais que tu en as été blessé. Que, par ma faute, au village, des proches t'ont mal jugé. Que ton honneur a été bafoué. Mais je sais aussi que tout ce temps de rupture et de drame t'a fait réfléchir. Nous nous sommes revus. Tu m'as demandé pardon, tu as souhaité repartir de zéro. Pourtant, il est encore bien dur de se parler et surtout de se comprendre. Papa, je ne te demande pas grand-chose. Juste de m'aimer comme je suis et d'accepter mon choix de vie. Même si l'homme que je choisirai plus tard ne sera peut-être ni de notre famille ni de notre religion, tu es mon père. Je ne l'oublie pas. Je ne te renie pas. Mais tu restes enfermé dans les coutumes de notre clan. Normal, tu as grandi dedans. Je peux le comprendre, mais fais aussi l'effort de saisir qu'à

notre époque les hommes doivent évoluer. Si tu ne l'acceptes pas, tu risques de me perdre. Au fond de moi, pourtant, je sais que tu peux changer. Je l'ai perçu le jour de mes vingt-cinq ans, sept ans après ma fuite. Ce jour-là, tu m'as appelée pour me dire que j'étais « ton sang » et que je te « manquais ». Je ne l'oublierai jamais.

Cette lettre montre l'attachement de cette victime pour son père. Sa déception aussi quand ce dernier a entrepris de la marier à un cousin plus âgé. « Chez nous, en Afrique, les pères sont souvent déifiés par leur fille. Les relations père-fille, même si elles ne s'extériorisent pas comme en Occident, surtout chez les anciennes générations, restent fortes et privilégiées. Mais le jour où le père veut marier sa fille et que celle-ci refuse, pour lui, tout s'écroule. Il perd la face ! Devenu un autre homme, il peut renier sa fille du jour au lendemain. Quant aux filles, elles sont souvent déçues. Elles ont le sentiment que leur père les a trahies. Pour elles, c'est une déception immense. »

Tel est le constat de Mahamet Timera, sociologue sénégalais, quarante-huit ans, attaché à l'unité de recherches « Migrations et société » à l'université de Paris-VII, et médiateur dans des affaires de mariages forcés. Cet amour entre pères et filles s'exprime dans les interrogations des chefs de famille. Mahamet Timera a eu l'occasion d'en rencontrer, à la demande de services sociaux municipaux prévenus d'affaires de mariages forcés : « Les parents ne comprennent pas, ils n'ont pas le sentiment de nuire à leurs enfants. Tous me disent : “Mais nous aimons notre fille, nous faisons ça pour son bien.” Ils ont une vision du bonheur différente de leur fille. Et, lorsque j'arrive à les convaincre d'annuler le mariage, ils restent tout de même persuadés qu'ils ont raison, et que leur fille, en refusant d'épouser l'homme qu'ils ont choisi pour elle, ne va pas être heureuse. »

La raison principale de cet entêtement parental tient, selon Mahamet Timera, à un réflexe clanique : « Par exemple, un Soninké du Sénégal voudra que sa fille épouse un homme non seulement de l'ethnie soninkée, mais du même pays, du même groupe et de la même famille. Car, martèlent les pères, si ça reste dans la famille, lorsque ma fille aura un problème, je pourrai intervenir, alors que, si son mari est étranger, je n'aurai pas le droit de me mêler de ses affaires. Autre motif, et sans doute le plus important, c'est la préservation de l'héritage : les biens doivent rester dans le groupe et la crainte de les voir se disperser est un facteur capital du refus du “métissage”. »

Comme Pinar Hukum (voir p. 95), Mahamet Timera observe que les communautés africaines immigrées sont beaucoup plus hostiles aux « mariages métissés » que les autochtones restés au pays : « Marier sa fille à un proche, à un homme de son village, c'est réaffirmer son

appartenance au groupe. C'est montrer que, même si on a quitté son village, on lui est resté fidèle, qu'on n'est pas devenu des Européens. La ghettoïsation dont sont victimes les immigrés africains, le rejet qui les frappe renforcent leur volonté de rester entre eux. » Dans les cités des grandes villes européennes, de nombreux jeunes issus de l'immigration maghrébine, turque ou africaine, vont choisir un conjoint du pays de leurs parents. Pour les garçons qui « craignent de tomber sur des filles trop libérées », c'est la sécurité d'avoir une épouse docile et soumise. La question religieuse joue également un rôle important. Des jeunes filles musulmanes nous ont confié que, en raison de leur foi, elles ne « pourraient pas épouser un nonmusulman ». Ce type d'union connaît aussi ses limites et les échecs ne manquent pas. En effet, un garçon ou une fille nés et élevés au bled ont-ils la même culture et la même mentalité qu'un jeune de la même origine, mais élevé en France et scolarisé à l'école laïque et républicaine ?

Dans beaucoup de pays émergents, les femmes sont encore trop considérées comme des « biens à préserver » qui permettent un échange entre les familles. L'honneur de ces dernières passe très souvent par la virginité des filles. Si, en Afrique, un refus peut se terminer par un simple reniement de la fille, dans certaines sociétés du Moyen-Orient (la Jordanie entre autres), et dans certains pays asiatiques (Turquie, Pakistan...), les filles rebelles peuvent connaître des destins plus tragiques et payer de leur sang leur volonté d'émancipation.

En dépit de ce constat alarmant, un grand nombre de spécialistes que nous avons rencontrés au cours de notre enquête restent confiants. Isabelle Gillette-Faye, directrice du GAMS, constate : « Aujourd'hui, les jeunes sont mieux préparés psychologiquement à faire face à ce problème. On a plus souvent recours au dialogue, à la médiation, et l'on trouve ainsi toute une vague de pères qui se mettent à la portée de leurs filles quand elles refusent le mariage. Évidemment, tout n'est pas gagné, et la violence a encore de beaux jours devant elle, mais on perçoit un début de changement. C'est un bon signe. »

FAUT-IL UNE LOI OU NON ?

Nous n'avions pas prévu d'accorder un chapitre à cette problématique de la pénalisation. Mais, au cours de notre enquête, notamment à l'occasion de différents colloques et débats auxquels nous avons assisté, nous nous sommes rendu compte qu'il s'agissait d'un point tendancieux. On voit s'opposer d'une part les partisans d'une loi pénale spécifique, et d'autre part celles qui lui sont hostiles. Comme nous allons le voir, chacune a ses arguments.

Justine Rocherieux, formatrice au Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) : « Une loi est nécessaire »

En France, s'il existe dans le code pénal des textes précis sur le mariage civil, ou des lois punissant les violences faites aux femmes (violences conjugales, viol, séquestration...), le dispositif juridique ne contient pas de texte spécifique contre le mariage forcé. Formatrice au Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS), Justine Rocherieux s'en indigne : « Même si je reste attachée à la prévention, il est indispensable que nous puissions utiliser l'argument de la pénalisation lors de nos visites auprès des parents, insiste la jeune femme. Ces derniers n'ayant pas toujours conscience du tort qu'ils font à leur fille (ou à leur fils), un texte de loi nous aiderait à les persuader qu'ils sont dans l'erreur. Même si la plupart des filles ne porteront pas plainte, une telle loi constituera un outil de dissuasion. » Pour la militante du GAMS, la loi doit punir l'acte. « Et, ajoute-telle, elle constituerait un moyen efficace d'expliquer aux parents qu'en France tous les mariages reconnus doivent, premièrement, faire l'objet d'une cérémonie en mairie (et pas uniquement une cérémonie religieuse) et, deuxièmement, se nouer avec le plein consentement des mariés. Tout ce qui est contraire à ces deux principes républicains doit

être pénalisé. Je trouve étonnant que certaines associations, qui s'indignent à juste titre de la pratique du mariage forcé ou arrangé, et se déclarent prêtes à se battre par tous les moyens contre cette atteinte au principe premier des droits de l'homme, se montrent dans le même temps extrêmement réticentes à un texte de loi. Il faut savoir ce que l'on veut et se donner tous les moyens pour lutter contre ces pratiques. »

Quel serait le contenu de cette loi ? Selon Justine Rocherieux, « il faudrait rapidement ouvrir un chantier de réflexion entre des responsables d'association, des sociologues spécialistes du sujet, des victimes de mariages forcés ou arrangés et des juristes, pour définir une législation adéquate ».

Diamana Diawara, française d'origine malienne, juriste : « La pénalisation, certainement pas ! »

« Une loi, certainement pas ! s'emporte au contraire Diamana Diawara, française d'origine malienne, juriste et militante à Voix de femmes. Une précision importante que la jeune femme tient à apporter en préambule : « Il ne s'agit, dit-elle, ni de défendre la position des parents qui imposent, ni la tradition qui, dans le principe même, reste inacceptable. Dans cette lutte où je m'inscris sans hésitation, il faut garder en tête ces deux principes, capitaux pour moi : premièrement, le témoignage – amener les victimes à dénoncer cette pratique pour les mettre à l'abri – et, deuxièmement, initier chez leurs parents une prise de conscience du non-sens de leur décision qui, même dans leur champ de valeurs culturelles, font souffrir leurs enfants. » Cela étant précisé, Mme Diawara justifie son opposition à la pénalisation du mariage forcé : « D'abord l'aspect humain : les jeunes femmes ont déjà tellement de mal à s'opposer à leur famille et à refuser le mariage imposé qu'une loi pénale, qui implique une plainte contre leurs parents, serait génératrice de silence. Plutôt que de mettre leur famille dans l'embarras, elles préféreront se taire. Les victimes qui, d'elles-mêmes, font la démarche de se confier aux acteurs sociaux ne constituent que la partie visible de l'iceberg. L'autre partie est composée d'une masse difficile à chiffrer de jeunes filles qui s'interdisent de parler. Une loi pénale va-t-elle leur permettre de libérer leur parole ? Il me semble en fait qu'une loi, qui sera ressentie par les familles comme le jugement d'un système (occidental) convaincu de sa supériorité sur le leur, n'aura aucun effet sur l'évolution des mentalités. De plus, dans la plupart des pays d'origine

des parents, les lois requièrent le consentement des deux époux, constate Diamana Diawara. De fait, dans un pays européen comme le Danemark, où une loi pénale existe, les effets pervers se sont vite fait ressentir. Les parents qui risquaient de tomber sous le coup d'une infraction ont envoyé leurs filles à l'étranger pour les marier. Et les crimes d'honneur se sont multipliés contre celles qui prenaient le parti de porter plainte. »

Diamana Diawara aborde ensuite l'aspect institutionnel : « Dans ce domaine, je redoute un désengagement de l'État. Je m'explique : à partir du moment où la loi est votée, le risque est grand de voir les décideurs se retrancher derrière le texte et l'appliquer de façon stricte, sans y associer un effort d'éducation, de formation, ni apporter un soutien financier pour protéger les victimes (hébergement, prise en charge éducative et financière par des contrats jeunes majeurs). Autre dérive prévisible : les jeunes femmes courageuses qui oseront dénoncer leur mariage se verront opposer par les juges qu'elles doivent d'abord déposer plainte si elles souhaitent obtenir une protection. Lorsque les victimes mettront en balance l'intérêt de déposer une plainte pour leur sécurité face au risque qu'elle constituerait pour leur famille, elles renonceront à fuir le mariage et s'enfermeront dans le silence. »

Enfin, d'un point de vue juridique, conclut Mme Diawara, « la France dispose d'un arsenal législatif complet pour lutter contre le mariage forcé et permettre aux jeunes femmes qui le souhaitent de porter plainte. En effet, notre droit punit les infractions de harcèlement moral, de viol, séquestrations et autre violences physiques, ainsi que les atteintes sur mineur (livre 2, titre 2, chapitre 2 du code pénal des atteintes à l'intégrité physique, psychique de la personne). Par ailleurs, la loi du 4 avril 2006 (un texte qui fait passer l'âge minimum légal du mariage des femmes en France de quinze à dixhuit ans) renforce les mesures de contrôle sur le consentement au moment du mariage. L'article 146 du code civil permet d'obtenir l'annulation du mariage, en cas d'absence de consentement mutuel. Et les interdictions de sortie du territoire permettent d'éviter l'organisation d'un mariage forcé à l'étranger. La loi pénale étant stricte, il convient de définir aussi ce qu'est un mariage forcé et de soulever les questions suivantes : qui seront les auteurs de l'infraction ? Les parents ? La mariée ? Le mari ? Ou la famille élargie qui a participé à l'organisation des noces ? Il me semble donc plus sage d'utiliser avec plus d'efficacité les instruments juridiques offerts par le droit actuel. »

QUE FAIRE ?

De la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 à la déclaration de Bamako, en 2001

« Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. » Cet article 16, alinéa 2, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948, à Paris, par les cinquante-huit États membres qui composaient alors l'organisation des Nations unies, a été depuis repris par un grand nombre d'États africains, arabes et asiatiques. Ainsi, le 26 juin 1981, quarante-neuf États africains, membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) signaient la « Charte africaine » des droits de l'homme et des peuples. Il y est stipulé (article 5) « que tout individu a droit au respect de la dignité inhérente à la personne humaine et à la reconnaissance de sa personnalité juridique. Toute forme d'exploitation et d'avilissement de l'homme, notamment l'esclavage, la traite des personnes, la torture physique ou morale, et les peines ou les traitements cruels inhumains ou dégradants sont interdits ».

Le 29 mars 2001, la déclaration de Bamako (Mali), regroupant les ministres africains francophones pour la protection de l'enfance, affirmait que « le consentement des futurs époux doit être confirmé librement. Dans le cas contraire, le mariage est nul et tout acte sexuel sera considéré comme violence sexuelle ».

Peu à peu, depuis les indépendances des années 1960, dans un grand nombre d'États touchés par les traditions du mariage arrangé ou forcé, une législation a été mise en place pour lutter contre l'abus de cette coutume et notamment les mariages précoces (voir annexe 1). Ainsi, le mariage forcé est interdit au Mali depuis 1962. Hélas, remarque Mariama Aribot, intellectuelle guinéenne et ministre des Affaires sociales de Guinée : « Il y a, dans nos pays, un problème de cohabitation entre le droit moderne, le droit musulman et les

coutumes tradition-nelles auxquelles se réfèrent 90 % de la population, souvent analphabètes. » Cela explique pourquoi cette tradition perdure, et pourquoi chaque année tant de filles en sont les victimes.

Que faire quand on est confrontée à ce problème ?

D'abord, oser en parler, même s'il est souvent difficile pour des filles de mettre sur la place publique cette part de vie qui touche à leur intimité et à celle de leur famille. Elles doivent franchir le pas, exprimer leurs angoisses auprès d'un enseignant, d'une assistante sociale ou de l'infirmière de l'école, voire auprès d'une amie, d'une personne de confiance. Nous l'avons vu, pour les filles issues de l'immigration habitant en France ou dans un pays européen, c'est souvent en été, pendant les vacances, qu'ont lieu les mariages. Si la jeune fille a des doutes, elle doit refuser de partir. Ou alors, si elle ne peut aller à l'encontre de la volonté de ses parents, elle doit absolument prévenir le plus de monde autour d'elle et confier, comme nous l'avons dit, une photocopie de sa carte d'identité à des personnes de confiance. Il faut de toute façon rechercher un maximum de soutiens. Il est possible, sous certaines conditions, d'obtenir également une interdiction de sortie du territoire. À dessein, il faut se mettre en rapport avec des associations adéquates. En France, il en existe un certain nombre, qui font un excellent travail en dépit de l'intense « concurrence » qu'elles se livrent, et qui les empêchent, hélas, de mutualiser leurs forces pour intervenir plus efficacement auprès des victimes (voir annexe 2). Il faut aussi savoir que, à l'aéroport, la présumée victime peut alerter la Police de l'air et des frontières (la PAF), voire la douane. Enfin, s'il est trop tard, que vous êtes sur place au pays des parents, sachez qu'il existe des associations locales qui vous mettront en rapport avec des ambassades et des consulats de France ou des pays européens de votre nationalité. Pour cela, il faut se renseigner avant de partir sur les associations de ces pays et se procurer les numéros de téléphone des ambassades et consulats correspondants.

Des raisons d'espérer

Du Tchad, un ami nous écrit : « Hassan Moussa, intel-lectuel

tchadien, m'a dit que la présence des Européens, les voyages ainsi que la télévision dans les restaurants font bouger les traditions. Notamment, en ce qui le concerne, il nous a raconté comment il a fait un mariage d'amour contre l'avis de son père grâce à une grève de la faim de sa grand-mère. »

Diaryatou Bah, une jeune Guinéenne, excisée à huit ans, puis mariée à quatorze ans avec un homme de plus de quarante-cinq ans, s'est sortie d'une situation où elle était devenue, selon ses mots, « une esclave sexuelle livrée à la maltraitance et aux brimades gratuites d'un mari violent ». Elle a raconté son expérience dans un ouvrage intitulé *On m'a volé mon enfance*¹, ce qui lui a permis d'attirer l'attention de dirigeants guinéens qui, aujourd'hui, la soutiennent dans son combat pour aider les femmes en Guinée et dans le reste de l'Afrique.

Chaque année, depuis quatre ans, l'Observatoire des violences envers les femmes du conseil général de la Seine-Saint-Denis organise les rencontres « Femmes du monde ». Dans le cadre de cette manifestation, un nombre croissant de femmes venues de ces pays où le mariage forcé est une coutume brisent le silence et témoignent publiquement de leur désir de se libérer de cette tradition.

Ces trois exemples, qui s'ajoutent à bien d'autres cités dans ce livre, sont autant de raisons d'espérer. En fait, si le mariage forcé perdure aujourd'hui, nous avons vu, tout au long de l'ouvrage, qu'il n'a jamais été autant combattu, en premier lieu par les victimes elles-mêmes, dont l'imaginaire, à l'heure du village global, est largement nourri par les images de couples où le conjoint est librement choisi. Tant d'histoires d'amour à l'eau de rose, de séries télévisées qui peuvent paraître d'une portée culturelle modeste, ont en réalité souvent davantage contribué à un début d'émancipation que de grands discours théoriques ou des essais complexes d'accès difficile. Ce qui ne signifie pas, bien sûr, que ces derniers sont inutiles, mais ils contribuent davantage à la formation des élites.

Terminons ici en rendant hommage à tous ces bénévoles et travailleurs sociaux qui, par leur connaissance des lois et plus encore par leur sensibilité accompagnent concrètement toutes les victimes, leur permettant ainsi d'échapper à la résignation à laquelle elles auraient été vouées autrefois. Oui, l'impression de fatalité laisse bien aujourd'hui peu à peu la place au désir de lutter, avec ce sentiment de plus en plus fort, dans le monde entier, que le droit à l'amour est un droit universel et que nul ne saurait en être exclu, sous prétexte de fidélité à la famille ou à la tradition.

1. Diaryatou Bah, *On m'a volé mon enfance*, éditions Anne Carrière, 2006.

ANNEXES

ANNEXE 1

Instruments juridiques internationaux contre les mariages forcés

I. DANS LE MONDE

Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948, à Paris, et signée par cinquante-huit États membres de l'Assemblée générale des Nations unies.

Article 16, alinéa 2 : « Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. »

Résolution 843 de l'ONU du 17 décembre 1954 :

« L'Assemblée générale des Nations unies déclare que certaines coutumes, anciennes lois et pratiques intéressant le mariage et la famille étaient incompatibles avec les principes énoncés dans la Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. »

Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 26 juin 1981, entrée en vigueur le 21 octobre 1986.

Article 4 : « La personne humaine est inviolable. Tout être humain a droit au respect de sa vie et à l'intégrité physique et morale de la personne. Nul ne peut être privé arbitrairement de ce droit. »

Article 5 : « Tout individu a droit au respect de la dignité inhérente à la personne humaine et à la reconnaissance de sa personnalité juridique. Toute forme d'exploitation et d'avilissement de l'homme, notamment l'esclavage, la traite des personnes, la torture physique ou morale, et les peines ou les traitements cruels inhumains ou dégradants sont interdits. »

Au 1^{er} janvier 1994, quarante-neuf états africains, membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), avaient signé ce document.

Déclaration de Bamako des ministres africains franco-phones pour la protection de l'enfance, 29 mars 2001 :

« Le consentement des futurs époux doit être manifesté librement. Dans le cas contraire, le mariage est nul et tout acte sexuel sera considéré comme violence sexuelle. »

II. EN FRANCE

Loi du 4 avril 2006 : L'âge du mariage est porté à dixhuit ans pour les femmes comme pour les hommes. (Il était auparavant à quinze ans pour les femmes.)

Article 180 du code civil (modifié par la loi du 4 avril 2006) : « Le mariage qui a été contracté sans le consentement libre des deux époux ou de l'un d'eux ne peut être attaqué que par les époux ou par celui des deux dont le consentement n'a pas été libre ou par le ministère public. L'exercice d'une contrainte sur les époux, ou l'un d'eux, y compris par crainte révérencielle envers un ascendant, constitue un cas de nullité du mariage. S'il y a eu erreur dans la personne, ou sur des qualités essentielles de la personne, l'autre époux peut demander la nullité du mariage. »

Article 146 du code civil (promulgué le 27 mars 1803) : « Il n'y a pas de mariage lorsqu'il n'y a point de consentement. »

ANNEXE 2

Adresses et numéros utiles

Nous avons déjà cité dans les notes les numéros et adresses des principales associations : Ni putes ni soumises, le GAMS (Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles), Femmes solidaires, Elele, Voix d'Elles-Rebelles. Voici quelques autres adresses et numéros utiles :

Accueil de femmes victimes de violences

- Espace solidarité : 01 43 48 18 66
- Foyer Louise Labé – Halte aux femmes battues : 01 43 48 20 40
- ARFOG – Accueil de femmes en difficulté : 01 45 85 12 24
- PAV – Paris aide aux victimes : 01 45 88 18 00

Si vous avez besoin d'un avocat

- Avocats, femmes et violences : 08 20 20 34 28
- (Permanences téléphoniques les lundi, mardi et jeudi de 15 heures à 19 heures)
- Bureau d'aide juridictionnelle : 01 44 32 52 64

Violences faites aux femmes

- Permanence téléphonique nationale
- Violence conjugale – Femmes info service : 01 40 33 80 60
- Viols femmes informations
- SOS Viols : 08 00 05 95 95
- Rajfire – Réseau pour l'autonomie juridique des femmes immigrées et réfugiées : 01 44 75 51 27

À consulter en priorité

- *Les Mariages forcés, conflits culturels et réponses sociales*, par Gérard Neyrand, Abdelhafid Hammouche et Sahra Mekboul, La

Découverte, 2008.

- *Prévention des mariages forcés, guide à l'usage des élus*, rédigé par Christine Guillemaut, sous la responsabilité de Fatima Lalem, adjointe au maire chargée de l'égalité femmes-hommes, 2008. Contact : Observatoire de l'égalité femmes-hommes, mairie de Paris, 4, rue Lobau 75004 Paris (tél : 01 42 76 55 23).

REMERCIEMENTS

Fatou Diouf

Je dédie ce livre à l'amour de ma vie, Paul-Émile Maximin, pour son soutien et sa présence.

À mes beaux-parents, Maurice et Gislaine Maximin, qui m'ont adoptée. À ma belle-sœur Claudine Maximin et à son compagnon Gérard Alcindor, et à ma nièce Floriane. À mon beau-frère Wilfried Maximin, à sa femme Aurélie et à mes nièces Salomé et Marie-Lou.

À Salamata, ma petite sœur chérie. À mon père adoptif, Charles-Arnaud Ghosn, pour m'avoir offert ce privilège de travailler à ses côtés et pour m'avoir appris tant de choses.

À toutes les jeunes filles et femmes – notamment mes deux petites protégées qui se reconnaîtront, et à cette grande dame de soixante-dix ans pour qui j'ai un grand respect. Elles ont eu le courage de témoigner et de donner un message d'espoir à la génération suivante. Et à tous ceux et celles qui ont participé à cet ouvrage.

À mes amies d'enfance : Angélique Breteau et Thibaut. À Leila Bendahmane. À Émilie Robert et à son ami.

À Mythou Mendy et à Fabrice Danglades. À Jay Di, à Iheb Masslah et à sa famille. À Ludovic Patcheco et à sa famille, à Jérémie Paramon et à Sarah Bensoussan, à Sinene et à Lucie, à Sylvain Roger, à Benoît Gibrat, à Angélique Auréla, à Yacine Diallo et à Julie. À Julien Raussou et à Séverine. À Éric Bouisset et à sa famille.

Je tenais aussi à remercier Maman Jackie Malengo, ainsi que Christian, Yolande Kouatat, Marie Giraudier, Abdoulaye... sans oublier tout le quartier de l'abbaye.

À Élodie et Pierre Lascar, Jimmy Davidas et Aurélie, Sabrina, Rabia, Élisabeth, Adel et Bruno. Un hommage à Laurette Lagin qui nous a quittés, une pensée à sa maman Anna Louisia Lagin, à ses trois filles – Cindy, Yasmina et Aïcha – et à toute la famille Lagin. Un hommage également à Johan Chamand qui nous a quittés, une pensée à Dominique, à sa fille Lylou et à toute la famille Chamand.

À Mounia et à Anissa Beaujour et leur maman Yamina. À Murielle et à Mehdi Charlet, à Jean-Marc. À toutes les adhérentes et bénévoles de Femmes solidaires du 91, Josiane et Jacques Vosgiens, Irène Carvalho, Nadia Haddar, Halima Meddour, Fabienne Andreotti, Bruno Burdet, Suzanne Meis, Pierre Aioutz, Lydia Boutantin et Gisèle Poitvin.

Charles-Arnaud Ghosn

Je dédie ces pages à Cherifa Kheddar, grande féministe algérienne, présidente et fondatrice de l'association Al Djazairouna à Blida, ainsi qu'à toutes les femmes algériennes victimes du terrorisme, et notamment Leila, assassinée en mai 1996.

Une pensée forte également pour ces petites écolières de Kaboul, rencontrées en Afghanistan en 2002, en espérant qu'elles puissent continuer à aller dans cette école qui les accueillait pour la première fois.

Enfin, je dédie notre livre à toutes les femmes rencontrées dans mes reportages qui, du Maroc à l'Afghanistan, luttent pour rester debout et être entendues.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction : Pour ne plus entendre ces mots

Chapitre 1 : « Au nom de la tradition et pour l'honneur du clan »

« Née en France, je n'avais jamais vu la Guinée, ni mon futur mari »

« Ton cousin t'assurera une bonne vie »

« Tout avait été décidé entre nos deux familles, sans qu'on m'ait demandé mon avis »

Chapitre 2 : Mariages forcés : du mutisme à l'explosion verbale

Des estimations stupéfiantes

Du monde à la France...

« Oui à ma famille, et non dans ma tête »

Pourquoi s'est-on tu dans les années 1970 ?

Chapitre 3 : Aujourd'hui, des filles osent en parler

Jacqueline, 27 ans, centrafricaine : « J'ai porté plainte contre mon mari »

Seynabou, 20 ans, sénégalaise : « Heureusement, mon frère était là »

Houda, 32 ans, irakienne : « Je suis venue des États-Unis en Jordanie pour épouser mon cousin »

Leïla, 39 ans, marocaine : « Mon frère avait tout arrangé »

Lynda, 35 ans, algéro-portugaise : « Ce gâchis m'a rendue plus forte, plus sûre de moi »

Souad, 70 ans, algérienne, : « J'ai assisté à mon mariage sans me rendre compte qu'il s'agissait du mien... J'avais treize ans »

Mounia, 20 ans, d'origine tunisienne : « Ça arrive souvent en été sous le prétexte des vacances »

Binta, 25 ans, d'origine sénégalaise : « Longtemps après, on repense toujours que les parents nous ont trahies »

Chapitre 4 : Étonnamment, la tradition perdure

Kardiatou, 46 ans, sénégalaise : « J'ai eu mon premier enfant à treize ans »

Mustapha Saadi, fondateur de l'association des Juristes berbères de France : « Nous constatons un retour en arrière »

Rûsen Yildiz, 37 ans, turc, montreur d'ombres :
« Pourquoi ma mère, qui n'avait jamais accepté son mari, a-t-elle perpétué la tradition pour ses enfants ? »

Chapitre 5 : Mariages arrangés ou forcés = vies brisées

Sonia, la trentaine, capverdienne : « J'ai fini par aimer mon mari. Pourtant, je regretterai toujours d'avoir arrêté mes études »

Rania, 20 ans, tunisienne : « J'étais sûre que mes parents feraient le bon choix pour moi »

Amanullah, 21 ans, afghan : « Je ne sais pas comment on fait les enfants »

L'intérêt du groupe prime toujours sur celui de l'individu

La peur d'être renié

Chapitre 6 : Relativisme culturel et ethnocentrisme

Des fléaux à combattre

Christine Jama, directrice de Voix de femmes : « Il est aberrant d'affirmer qu'on ne peut rien y changer sous prétexte que c'est culturel »

Diaminatou, 21 ans, malienne : « Le dimanche à Bamako, c'est le jour du mariage... Moi, je suis partie le samedi pour échapper au dimanche »

Sira Sissoko, 36 ans, malienne, présidente fondatrice de l'Association pour l'entraide des femmes : « C'est terrible de dormir toute sa vie avec un homme qu'on n'aime pas ».

En Inde, aujourd'hui, les petites filles se battent pour ne pas être mariées contre leur gré

Chapitre 7 : Les difficultés de celles qui ont osé dire « non ! »

La douleur de l'isolement

Trouver les personnes qui vous écoutent

La culpabilisation

Chapitre 8 : Des faits nouveaux

Se marier pour les papiers

Les mariages éphémères

Chapitre 9 : Surtout, ne pas stigmatiser une culture !

Aminatatou, 20 ans : « Les gens pensent qu'on est moins civilisés là-bas »

Asma Guenifi, ex-vice-présidente de Ni putes ni soumises : « Ceux qui émigrent sont souvent plus conservateurs que ceux qui restent dans leur pays d'origine »

Marie-Thérèse Leblanc, assistante sociale à Bamako :
« Rapprocher les deux cultures et faciliter le dialogue entre les filles et leur famille »

Chapitre 10 : Parents-enfants : une relation compliquée

« J'ai fait ça pour son bien. Ma fille a déshonoré mon nom »

Lettre à un père

Chapitre 11 : Faut-il une loi ou non ?

Justine Rocherieux, formatrice au Groupe femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles (GAMS) :
« Une loi est nécessaire »

Diamana Diawara, française d'origine malienne, juriste : « La pénalisation, certainement pas ! »

Chapitre 12 : Que faire ?

De la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948 à la déclaration de Bamako, en 2001

Que faire quand on est confrontée à ce problème ?

Des raisons d'espérer

Annexes

Annexe 1 : Instruments juridiques internationaux contre les mariages forcés

Annexe 2 : Adresses et numéros utiles

Remerciements

Éditions du Rocher
28, rue Comte-Félix-Gastaldi
Monaco